

2018
Île-de-France



Rapport annuel

<https://www.federationsolidarite.org/ile-de-france>



Fédération
des acteurs de
la solidarité

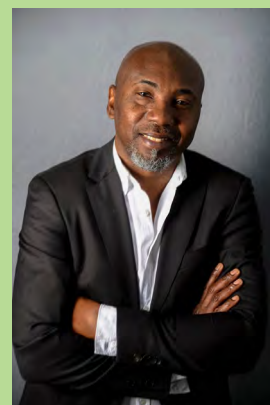
Île de France

Sommaire

Rapport moral	4
Accompagnement des adhérents et des territoires	7
Le dispositif régional de sécurisation renouvelé jusqu'en 2021 et enrichi d'une expérimentation en faveur des jeunes en situations précaire	7
Le groupe d'échanges des pensions de familles franciliennes	8
Une nouvelle version de la trame partagée pour l'accès au logement de l'AFFIL	9
Accompagner les adhérents pour siéger dans les Conférences Intercommunales du Logement (CIL) : une rencontre interassociative le 20 septembre	10
« Logement d'Abord » : accompagner les adhérents dans la dynamique	11
Développement du service civique : participation de la fédération à deux forums régionaux et de nouvelles formations proposées aux tuteurs	12
Cycle de réunions d'information collective et d'outils sur l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale	13
Formations	13
Lobbying	17
Participation au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et aux travaux du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)	17
Rencontre avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement	17
Rencontre régionale interassociative sur la domiciliation le 10 octobre 2018	18
Des propositions d'évolution pour Solibail	18
Une mobilisation inter-associative pour l'accès au logement des plus démunis à Paris	19
Négociations de conditions d'accueil minimales dans les dispositifs de mise à l'abri	19
Amendements à la "Charte fluidité" et kit de recommandations aux adhérents sur son application	20
Interpellation relative à la continuité de l'hébergement pour les personnes en Centres d'Hébergement d'Urgence Migrants	20
Journée Mondiale des Réfugiés - 20 juin 2018	21
Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté Ile-de-France et l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)	21
Signature d'une stratégie régionale IAE 2018-2020 et rencontre avec le Préfet de Région	22
Culture, sport, loisirs : l'art de l'inclusion !	23
Avancées des travaux de l'OFPRUH	24

Accompagnement social	25
Lancement de la création d'une plateforme pour faciliter l'accompagnement global avec la Fondation Sanofi Espoir	25
Prise de position sur le dispositif des "accueils de nuit" ou haltes de nuit parisiennes.	25
Amélioration des conditions de vie à l'hôtel, expérimentation dans le 11e	26
Finalisation du référentiel maraude et Samu sociaux	27
Accès aux droits	28
Des comités de veille « DALO » actifs et mobilisés	28
Interventions à la demande sur les droits et obligations des personnes hébergées	28
Rencontre associations/CPAM de Paris	29
Favoriser l'accès à l'alimentation dans tous les territoires	29
Coordination d'acteurs & Partenariats	31
Les travaux de l'AFFIL : une journée régionale sur les évolutions du secteur et un groupe de travail sur l'hébergement/habitat intercalaire	
Comme chaque année, l'AFFIL	31
Rencontre régionale Action Logement Services Ile-de-France le 17 janvier	32
Rencontre régionale sur les partenariats SIAE/Entreprises pour mieux recruter	32
Développement des partenariats pour l'accès à l'emploi des publics bénéficiaires d'une protection internationale	33
Création de Dynamo France	33
Accompagnement de l'engagement sociétal SNCF	33
Réseaux solidarité : évolution du format, thèmes, dynamiques locales	34
Participation	35
Présentation des parcours en SIAE lors d'une plénière du CRPA IdF	35
La Fédération des acteurs de la solidarité IdF membre du comité scientifique de la Nuit de la Solidarité de la Ville de Paris	35
Aide aux projets vacances : outil d'accompagnement social	35
Perspectives 2018	37
Vie fédérale	40
Vie des instances	40
Les Adhérents	40
Les Instances de la Fédération IDF	41
L'Organigramme de la Fédération IDF	42
Les Représentations	43
Les Commissions et Groupes de travail	44
Les Délégations départementales	47
Glossaire	52
La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France est soutenue par...	57

Rapport moral



Arthur ANANE
Président de la
fédération des acteurs
de la Solidarité
Ile-de-France

2018, une année de paradoxes

Au cours de l'année les pouvoirs publics se mobilisent sur le sujet des populations très précaires à la rue, en situation de non-recours à l'hébergement. Elles nous rejoignent dans le constat d'une **précarité grandissante en Ile-de-France**. Le déficit permanent et inquiétant de solution d'hébergement notamment pour les personnes isolées, est clairement reconnu et identifié.

Nous nous sommes associés à la mobilisation des pouvoirs publics sur les questions de personnes en grande précarité à la rue en Ile-de-France.

La Mairie de Paris a initié la **Nuit de la solidarité à Paris**, dans la nuit du 15 au 16 février 2018, illustrant ainsi sa volonté de mieux identifier le nombre et la typologie des personnes à la rue.

Alors que le nombre de places d'hébergement financé par l'Etat s'élève à 117 000 en 2018 en Ile-de-France, 3 035 personnes étaient cette nuit-là sans solution en situation de rue pour le seul territoire parisien.

Ce chiffre est loin de refléter la réalité du nombre de personnes à la rue car des centaines de places étaient provisoirement ouvertes avec une fermeture prévue à la fin de la période hivernale.

Cette initiative de la Ville de Paris a mis en évidence ce que nous identifions sur le terrain ; **un grand nombre de personnes ne font plus appel au 115**. En effet, ils finissent par se lasser des réponses négatives tout le long de l'année. Au regard du nombre de personnes qui n'appellent plus le 115, nous constatons et rappelons que l'indicateur d'évaluation de la demande non pourvue (DNP) ne peut pas être à lui seul représentatif des besoins non pourvus. Nous devons associer les données des autres dispositifs de la veille sociale.

Le Préfet de Région nous a sollicité, dans la suite de l'initiative parisienne, pour étendre l'identification des personnes à la rue à l'ensemble de la Région Ile-de-France. La Fédération élabore avec les services de la DRIHL et les SIAO, une méthodologie qui nous permettra de mieux

déterminer le nombre, mais également la typologie des ménages en situation de rue. Ces travaux sont menés, dans le cadre de l'**OFPRUH**.

Ces initiatives mettent en exergue les insuffisances que nous dénonçons, celles d'une gestion du dispositif d'hébergement qui garde encore une approche saisonnière. La Fédération **continue de dénoncer la gestion « au thermomètre »**.

Dans ce contexte difficile, l'autre point positif est la **reconnaissance du rôle des dispositifs de veille sociale par les pouvoirs publics**. Elle s'est notamment concrétisée, fin 2018, par le financement d'équipes de maraude supplémentaires.

L'intervention de professionnels qui vont au-devant des personnes dans la rue en France est organisée par deux secteurs, le nôtre et celui de la prévention spécialisée. Des synergies visant l'échange de pratiques et des actions d'interventions communes sont à bâtir au profit des personnes en situation de rue.

Pour mener à bien ces synergies, la Fédération IdF s'est impliquée dans la création de **l'association Dynamo France**. Cette association rassemble et met en réseau les acteurs français du travail de rue qui agissent sur le terrain auprès de différentes populations (travaillant et/ou vivant dans la rue, enfants, jeunes, adultes). Son but est de faciliter la réflexion autour des pratiques professionnelles.

Nous constatons que les pouvoirs publics, tant au niveau national que régional, comprennent les réalités et les besoins d'hébergement des personnes à la rue. Cependant, leur volonté de réduction du sans-abrisme se heurte aux choix, aux logiques financières et aux arbitrages budgétaires.

Un paradoxe est qu'en dépit de ce volontarisme affiché pour réduire le nombre de personnes à la rue, nous subissons des budgets en baisses.

Si nous mesurons et saluons une progression du BOP 177 en Ile-de-France, nous constatons et alertons qu'il est largement en deçà des besoins d'hébergement des personnes à la rue et/ou hébergées dans des conditions précaires dans notre région.

L'effort sur la DRL 2018 des **CHRS** d'Île-de-France se concrétise par **une diminution de 3,1%** par rapport à l'année 2017, soit moins 5 M€ par rapport à 2017. Les structures les plus impactées par ces réductions budgétaires sont celles qui accueillent un public nécessitant un accompagnement spécifique (une baisse de 4.3% par rapport à 2017).

La Fédération reste mobilisée et défend l'octroi de subventions/dotations permettant d'assurer un accueil digne, tant en matière de qualité de l'hébergement que de prestations proposées. Elle est également vigilante à ce que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement social global personnalisé.

Nous gardons une extrême vigilance sur les **conditions d'accueil** des personnes en situation de précarité et sur **l'inconditionnalité de l'accueil**, comme inscrit dans le Code de l'Aide Sociale.

La Fédération a œuvré et continue d'œuvrer afin que le **cahier des charges des haltes de nuit** spécifie bien que ces structures ont pour vocation à accueillir les personnes qui ne souhaitent pas, dans un premier temps, être orientées vers une structure d'hébergement. La Fédération reste vigilante à ce que ces structures, qui répondent à un véritable besoin non couvert, ne soit pas considérées comme des structures d'hébergement mais bien de mise à l'abri temporaire.

La Fédération reste extrêmement vigilante quant **aux conditions d'accueil et à la continuité de l'hébergement** des personnes en situation de précarité et ce, quelle que soit leur situation administrative. Nous avons obtenu au cours de réunions de travail avec la Préfecture de Région l'élaboration d'un cahier des charges des structures de mise à l'abri temporaire, qui précise, entre autres, que ce recours à la mise à l'abri en structures temporaires doit se faire de manière ponctuelle à défaut de solutions plus adéquates et ce? pour une durée ne pouvant excéder deux semaines renouvelables une fois. Les personnes accueillies au sein des structures temporaires de mise à l'abri bénéficient de l'ensemble des conditions d'hygiène, alimentaires, d'accès aux soins dignes et d'une orientation vers le dispositif d'hébergement de droit commun en cas de nonaccès au dispositif de DNA.

La **question de l'alimentation** des personnes en situation d'exclusion revêt, sur le territoire francilien, une importance nouvelle. Compte tenu des restrictions budgétaires, de nombreux établissements sont contraints à faire appel à des structures de collecte de l'aide alimentaire pour assurer des repas. La Fédération IdF s'inquiète de la capacité qu'ont les territoires à absorber cette nouvelle demande d'aide alimentaire.

Un autre paradoxe est celui de **la chute de la construction de logements** dont les loyers sont accessibles aux ménages à faibles revenus, avec pour conséquence une forte baisse, pour la deuxième année consécutive, du nombre d'attributions de logements sociaux, de 8% par

rapport à 2017 (et de -14,5% sur deux ans) et ce? dans le contexte de la mise en œuvre du logement d'abord.

Dans le cadre de **l'AFFIL?** nous avons répondu avec plusieurs fédérations partenaires à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Logement d'Abord" porté par la **Métropole du Grand Paris (MGP)**. Bien que nous n'ayons pas été retenus, cette réponse collective nous a permis de structurer nos relations avec la MGP et de lui exposer nos attentes en matière d'accès au logement des populations les plus précaires et la nécessité de rééquilibrer l'offre de logement et d'hébergement sur le territoire.

Nous avons également accompagné **l'expérimentation** portée par la Ville de Paris **d'accès direct au logement** de personnes en situation de rue, en lien avec le SIAO et les équipes de veille sociale.

La Fédération a poursuivi son investissement au **CRHH** (Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement), notamment au Bureau, en lien avec d'autres réseaux associatifs. Dans ces différentes instances, la Fédération soutient le principe que le Logement d'abord ne se traduise pas par la seule amélioration de la fluidité de l'hébergement vers le logement. Le logement d'abord se définit essentiellement par l'accès directe des personnes dans le logement de droit commun. Les conditions de réussite sont la production de logements avec des loyers accessibles aux ménages précaires et le développement de moyens pour la mise en œuvre de l'accompagnement dans le logement.

En 2018, nous nous sommes réjouis de voir l'exécutif du Conseil Régional Ile-de-France réaffirmer son soutien au **Dispositif Régional de Sécurisation** pour 3 ans, et intégrer des mesures visant faciliter l'accès ou le maintien de jeunes en situations précaires en logement d'insertion.

Dans le cadre de l'inconditionnalité de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes à la rue, le sujet des **populations migrantes**, et ce quel que soit leur statut administratif reste un sujet de préoccupation pour la Fédération francilienne.

Début 2018, nous sommes restés, dans le prolongement de la fin d'année 2017, fortement mobilisés suite à la **circulaire du 12 décembre 2017** dite circulaire Collomb. Des échanges avec nos adhérents et partenaires nous ont permis de garantir l'application, en Ile-de-France, de la circulaire dans l'esprit de la décision du Conseil d'Etat. Nous veillons sur le caractère volontaire de l'entretien et anonyme (selon les vœux parfaitement éclairés), des personnes hébergées dans les centres d'hébergement.

La matérialisation de cette mobilisation est la « **Charte fluidité** » publiée par la Préfecture de Région en juillet 2018 après plusieurs mois d'échanges et de travail. La Fédération est vigilante quant au respect de la mise en œuvre de son contenu, qui précise le cadre d'intervention des **Equipes Mobiles**.

Nous avons constaté assez rapidement l'installation de campements après la fermeture du Centre de Premier Accueil à Paris. Nos adhérents ont été mobilisés pour assurer des opérations de mise à l'abri, notamment en gymnase. Au printemps 2018, la Fédération est intervenue auprès de la Préfecture de Région afin d'élaborer un **cahier des charges des structures d'hébergement temporaires**. L'objet étant de veiller à la qualité de l'accueil et au respect des droits des personnes.

Un autre paradoxe en 2018 a été la forte baisse des financements lors du passage de l'accueil en hébergement d'urgence des migrants vers des structures d'hébergement et d'accompagnement pérennes. Cette baisse s'est faite dans la cadre du transfert des Centres d'Hébergement d'Urgence Migrants du BOP 177 aux BOP 104 (CPH) ou 303 (HUDA).

La Fédération a accompagné ses adhérents dans ce processus et est intervenue très régulièrement auprès des services de l'Etat, afin que les **moyens dédiés à ces structures permettent un accueil digne** mais également qu'il **ne soit pas procédé à des fins de prise en charges sans la solution** pour la continuité de l'hébergement.

En 2018, nous avons initié des rencontres régulières avec la Préfecture de Région relatives à la situation des migrants. Elles nous permettent de faire le point sur la situation francilienne et nous les poursuivrons en 2019.

Je remercie chaleureusement les membres du Groupe de Travail migrants pour leur investissement dans les rencontres organisées par la Fédération.

Tout au long de l'année, nous restons mobilisés en faveur du **développement de l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE)** sur les territoires et en direction des publics les plus fragiles. Nous avons poursuivi notre accompagnement et soutien à **l'essaimage du dispositif Convergence**. En interne, nous sommes montés en compétence sur la **relation avec les entreprises** afin de faciliter les sorties en emploi des salariés en insertion des SIAE, la journée du 20 décembre dernier en fut le point d'orgue. Notre combat en faveur de l'emploi ne peut trouver sa force qu'à travers une dynamique en inter-réseau structurée afin de parler d'une seule voix et de défendre l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Nous devons au sein du réseau présenter les logiques et les cohérences de nos organisations. **Le GRAFIE** reste pour nous la structure la mieux adaptée.

Enfin, notre commission **culture, sports, loisirs** a œuvré toute cette année afin d'élaborer notre plaidoyer en faveur de ces activités dont la plus-value pour les personnes est bien trop souvent ignorée par nos autorités de tutelle !

La Fédération IdF est vigilante à se mobiliser sur **l'ensemble des territoires** qui composent la région. La Fédération n'est forte que si les enjeux sur l'ensemble du territoire francilien, et les actions menées dans chacun des départements, en tenant compte des spécificités locales sont en cohérence avec les orientations régionales.

En avril, nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de notre ami **Eric Bigot**, de longue date investi à nos côtés et dont la présence continue de nous manquer.

Je ne peux finir ce rapport moral sans avoir une pensée très émue pour **Marie-Françoise LEGRAND**, membre du Conseil d'Administration d'Emmaüs Solidarité et Vice-Présidente de la Fédération IdF, qui nous a quittés. J'avais eu le privilège d'assister en comité très restreint, à la cérémonie au cours de laquelle Louis Gallois, lui a remis les insignes de commandeur de la Légion d'Honneur. Cette occasion nous a donné encore de voir une femme forte et digne.

Emmaüs Solidarité a été éprouvée car dans la même année, nous avons aussi eu la tristesse d'apprendre le décès brutal de **Paul DUPREZ**, son Président.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés tout au long de l'année pour répondre aux importants et multiples défis qui sont les nôtres.

Dans ce contexte difficile, vous avez su vous mobiliser et alerter la Fédération sur des points d'inquiétudes et de vigilances que vous observez sur le terrain. La détermination de chacun est essentielle pour avancer collectivement.

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'Administration qui tout au long de l'année en dépit de leurs charges de travail dans leurs établissements et services et/ou au sein de leurs associations, se sont rendus disponibles pour faire avancer les causes collectives.

Au sein des membres du Conseil d'Administration, je veux dire mes remerciements appuyés aux représentants des personnes accompagnées. Leur regard aiguisé porte à la fois sur le sens des politiques publiques que nous mettons en œuvre, et aussi sur nos propres pratiques. Notre engagement depuis de nombreuses années porte sur l'émancipation des personnes, leur exercice plein et entier de la citoyenneté. Nous nous réjouissons de voir émerger des personnes qui portent pour elles-mêmes et pour les autres personnes accompagnées, une expertise, un regard incisif, pour faire évoluer les dispositifs, les modes de mise en œuvre des politiques publiques, même quand ils nous égratignent.

Je voudrais étendre mes remerciements chaleureux aux membres de l'équipe de la Fédération IdF qui se sont fortement mobilisés et investis aux côtés des acteurs. Dans différents domaines et sur de nombreux sujets, les équipes ont su anticiper pour éviter des situations de blocage.

Je souhaite remercier Isabelle MEDOU-MARERE, Directrice régionale avec laquelle, cette année encore, nous avons eu des échanges réguliers et téléphoniques jusqu'à très tard dans la soirée et quelques week-ends pour défendre des positions et/ou préparer des réunions avec les autorités.

Accompagnement des adhérents et des territoires

- • • •
- Le dispositif régional de sécurisation renouvelé jusqu'en 2021 et enrichi d'une expérimentation en faveur des jeunes en situations précaires

La convention triennale qui lie la Fédération IDF et la Région, après avoir été reconduite un an, prenait fin au 31/12/2018, avec des incertitudes quant à son renouvellement. Les efforts menés durant l'année pour son renouvellement ont été payants, puisque celui-ci a été acté, jusqu'au 31/12/2021. En outre, la Région y a adjoint des moyens supplémentaires pour soutenir l'accès et le maintien en logement d'insertion des jeunes en situations précaires.

La Fédération et le COPIIL ont travaillé pendant l'année à une **stratégie de communication en direction des élus régionaux et locaux**, susceptibles de soutenir ce renouvellement auprès de l'exécutif régional. En 2017, un **flyer** avait été élaboré et diffusé aux élus locaux, afin de faire connaître le Dispositif, et

plus largement le secteur du logement d'insertion et sa plus-value pour les personnes et pour les territoires.

En 2018, nous avons adressé ce flyer accompagné d'un courrier personnalisé aux élus régionaux membres des commissions « logement » et « solidarité, santé, familles » et « action sociale », en joignant la liste des adhérents présents dans leur département et le nombre de logements sécurisés.

Par ailleurs les associations adhérentes se sont engagées à **diffuser le flyer et le message lors de leurs contacts avec des élus, inaugurations, etc.** L'idée était également de réfléchir à l'organisation de journées « portes ouvertes », notamment dans le cas de structures atypiques, « innovantes », à destination des élus.

L'expérimentation en faveur des jeunes

L'objectif est d'apporter aux associations une sécurisation spécifique pour l'accueil de jeunes en situation précaire, via un « coup de pouce » sur la trésorerie (avance de l'APL, qui est versée de plus en plus tardivement) et une indemnisation des impayés pouvant intervenir en cours de « bail » en raison de l'instabilité de la situation du jeune, des variations de l'APL, etc.

Dans un premier temps, cette expérimentation vise **100 jeunes pour l'accès aux logements d'insertion, et 100 jeunes pour le maintien.** Les

publics visés sont les jeunes de 18 à 25 ans inscrit.e.s au SIAO et/ou bénéficiant de la Garantie Jeunes, ou en formation de remobilisation.

Les logements éligibles peuvent être situés dans des Foyers de Jeunes travailleurs, résidences sociales, ou en diffus (baux associatifs, etc.). En revanche les structures d'hébergement ne sont pas éligibles, de même que les logements des dispositifs Solibail et Louez Solidaire, déjà couverts par ailleurs.



Le groupe d'échanges des pensions de familles franciliennes

Ce groupe de travail, constitué par la Fédération IdF en 2017, réunit les pensions de famille franciliennes hors Paris (celles-ci ayant créé un groupe spécifique).

En 2018, la dynamique s'est confirmée et le groupe compte aujourd'hui entre **15 et 20 membres** réguliers : hôtes, chef.fe.s de service, responsables de pôles...

Cette année, le groupe a souhaité travailler sur **un outil de communication sur l'identité des pensions de famille**, et ce notamment pour mieux informer les services orienteurs (communes, etc.) et éviter les erreurs d'orientation.

Si l'organisation et le fonctionnement des pensions sont divers, de nombreux points communs existent. Ce flyer, coporté par la Fédération, l'Unafa et la Fondation Abbé Pierre a vocation à être diffusé largement par les structures à leurs partenaires.



Par ailleurs, le groupe, qui s'est réuni à trois reprises en 2018, à chaque fois dans une pension de famille différente, a travaillé sur les sujets suivants :

- L'accompagnement en pension de famille
- Les animations collectives
- Le livret d'accueil
- Les partenariats : un espace virtuel commun permet de partager les Partenariats développés par les structures
- La stratégie régionale pour les résidences sociales et pensions de famille : la Fédération IdF étant amenée à participer à ces travaux dans le cadre du CRHH, les apports de terrain du groupe sont précieux



•••• • Une nouvelle version de la trame partagée pour l'accès au logement de l'AFFIL

L'AFFIL (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement), co-présidée par l'AORIF et la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France, regroupe associations d'insertion et acteurs du logement social au service de l'accès au logement des plus démunis.

Dans ce cadre, elle élabore des outils, dont la « **trame d'évaluation partagée pour l'accès au logement** », largement diffusée en 2012. Au regard des évolutions réglementaires et politiques de ces dernières années, les partenaires réunis au sein de l'AFFIL ont souhaité réactualiser cet outil, en l'inscrivant encore davantage dans le cadre du « Logement d'Abord ».

L'AFFIL réaffirme ainsi qu'il n'existe **pas de critères prédictifs sur la capacité ou non à habiter**, et que toute personne remplissant les conditions administratives doit pouvoir accéder directement au logement autonome et

pérenne, sans prérequis d'insertion, et, lorsque la situation le requiert, grâce à un accompagnement adapté et de qualité.



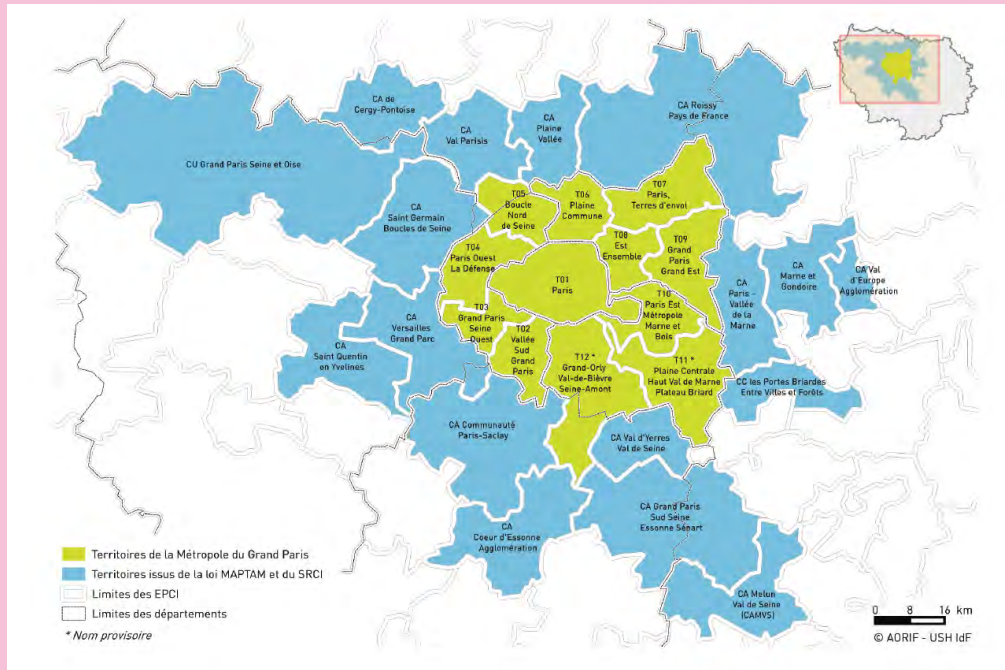
Les usages de la nouvelle version de cet outil, intitulé : « **Favoriser l'accès et le maintien de tous dans le logement – Un outil partagé d'évaluation des situations au regard du logement** », peuvent être les suivants :

- Il peut servir de guide d'entretien, en vue de l'élaboration d'un rapport social ou simplement du suivi d'un ménage dans différents cadres
- Il est un élément de dialogue et de compréhension commune plus générale entre bailleurs et associations
- Il apporte des éléments de connaissance sur l'accès au logement social
- Il peut servir à se repérer et, si besoin, à orienter les personnes en demande de logement vers les bons interlocuteurs (prioritairement un travailleur social associatif ou un travailleur social de secteur). Son utilisation a été pensée pour être la plus simple et la plus détaillée possible.
- Il facilite l'évaluation de la situation du ménage entre le moment où celui-ci recherche un logement et la présentation de sa situation en commission d'attribution par exemple, ou encore pour le maintien dans un logement.



- • • • •
- Accompagner les adhérents pour siéger dans les Conférences Intercommunales du Logement (CIL) : une rencontre inter-associative le 20 septembre

Carte des intercommunalités franciliennes



Les CIL, portées par les EPCI (EPT pour le territoire métropolitain), et dont seulement la moitié ont été créées en Ile-de-France, élaborent des documents et orientations qui ont une grande importance pour l'accès au logement des personnes accompagnées par les associations du secteur AHI. **Elles définissent les priorités d'attributions et les modalités de réalisation des objectifs de la loi Egalité Citoyenneté**, ainsi que des actions d'information des demandeurs de logement.

L'enjeu de la participation des associations à ces instances est donc important. Elles pourront apporter leur éclairage et leur expertise pour :

- Contribuer au **diagnostic des besoins**, en partant notamment des personnes qu'elles accompagnent et en contribuant à leur dé-stigmatisation
- Faire **remonter les dysfonctionnements** repérés sur le terrain dans l'information des demandeurs et l'accès au parc social des ménages mal-logés et/ou prioritaires (absence de propositions malgré des demandes très anciennes, refus CAL non justifiés par exemple)
- **Promouvoir localement des bonnes pratiques ou des positions** défendues au niveau national par les têtes de réseau (politiques du Logement d'abord, maîtrise d'ouvrage d'insertion, accompagnement social global et ajusté...)

La Fédération et/ou ses adhérents ont été sollicités pour siéger dans les CIL. Nous faisons le constat d'une difficulté à porter les enjeux d'accès au logement des publics prioritaires, au milieu d'enjeux relatifs à la mixité sociale et à la répartition des efforts de production entre les communes, et d'une stigmatisation forte des publics accompagnés.

La FAP Ile-de-France, la FAPIL et la Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF ont donc organisé le 20 septembre un temps de rencontre des représentants associatifs siégeant en CIL sur le sujet, à la fois pour échanger sur le fonctionnement et les orientations des différentes CIL, et pour les appuyer dans les positions à tenir.

Une note de positionnement commune a été réalisée, rappelant les argumentaires sur chaque sujet de travail de la CIL, et le cas échéant des pratiques inspirantes pouvant être mises en avant.

La Fédération continuera à suivre ces instances et à accompagner ses adhérents dans ce mandat.

« Logement d'Abord » : accompagner les adhérents dans la dynamique

La Fédération IdF soutient la philosophie du « Logement d'abord », en tant qu'elle vise à ce que toute personne mal-logée ou dépourvue de logement, sans exception, accède directement au logement autonome et pérenne, **sans prérequis d'insertion, avec un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessite.**

L'hébergement doit se limiter à des situations d'urgence ou de non-possibilité d'accès direct au logement (pour des raisons administratives essentiellement).

Une réponse commune, dans le cadre de l'AFFIL, avec la Métropole du Grand Paris à l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre du Plan quinquennal pour le Logement d'Abord, l'Etat avait lancé en novembre 2017 un « appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord » à destination des territoires. L'idée étant que la réponse soit portée par une collectivité locale, en partenariat avec les acteurs du territoire (24 territoires retenus).



La Fédération a souhaité s'inscrire dans cette dynamique, en partenariat, car le Logement d'Abord ne peut se concevoir qu'à travers le partenariat. L'AFFIL nous semblait le cadre pertinent, dans la mesure où elle réunit plusieurs réseaux associatifs (Fapil, Unafo, Soliha, Urhaj...) et les bailleurs sociaux. Nous avons donc pris attache avec quelques territoires dans ce cadre, et avons finalement

Toutefois, sa mise en œuvre nécessite qu'un certain nombre de conditions soient remplies, notamment afin qu'elle ne soit pas excluante pour certains publics et que la phase de transition soit anticipée, et la Fédération IDF porte ce message auprès des pouvoirs publics.

répondu positivement à la proposition de la Métropole du Grand Paris de postuler en commun. Elle nous est en effet apparue comme une échelle pertinente, dans une perspective de dépassement des frontières communales et départementales, et de rééquilibrage territorial de l'offre. La réponse a donc été soumise en février 2018, mais n'a pas été retenue au plan national, en raison des incertitudes pesant sur l'avenir de la Métropole. Toutefois les projets travaillés dans le cadre de cette réponse seront source d'inspiration et certains devraient être repris par la Métropole dans le cadre de son projet de PMHH (Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement).

Pour l'Ile-de-France, le projet porté par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et Interlogement 93 a été retenu, et la Fédération suivra et accompagnera au besoin le développement de ce projet.

La préparation de la journée régionale, dans le sillage des Assises nationales

La Fédération a tenu en septembre à Amiens ses Assises Nationales du Logement d'abord, temps fort pour le réseau, auquel l'Ile-de-France a participé activement. Ces Assises ont permis d'affirmer ce qu'est le Logement d'Abord pour la Fédération - et le fait qu'il ne doit pas s'opposer à l'hébergement- mais également d'acculturer le réseau sur le sujet et de travailler sur des mises en œuvre concrètes.

Il s'agit de décliner ce temps fort dans notre région à fortes spécificités. Un groupe de travail s'est réuni fin 2018 pour préparer cette journée régionale qui aura lieu au premier trimestre 2019.



Le suivi de l'expérimentation parisienne "de la rue au logement"

La Fédération IdF est membre du comité de suivi de cette expérimentation portée par la Ville de Paris. Elle la soutient, dans la mesure où elle vise l'accès direct au logement de personnes en situation de rue, avec un accompagnement adapté (dans le cadre de l'AVDL). Malgré une mobilisation intéressante des différents acteurs : veille sociale, SIAO, services de la Ville, elle a donné des résultats encore insuffisants : à ce jour, elle a permis l'accès au logement

d'une vingtaine de personnes en situation de rue (depuis septembre 2017).

Les travaux en cours sur la Conférence du Logement vont amener cette expérimentation à évoluer dans ses modalités, mais la Fédération veillera à ce que cette dynamique se poursuive et se développe.

••••• : Développement du service civique : participation * de la fédération à deux forums régionaux et de nouvelles formations proposées aux tuteurs

Depuis février 2016, la Fédération des Acteurs de la Solidarité est agréée pour accueillir des jeunes volontaires en mission de service civique. Par son activité d'intermédiation elle met à **disposition de ses adhérents et partenaires cet agrément, afin de leur permettre d'accueillir pour une durée de 8 mois, 24h par semaine**, un·e jeune volontaire chargé.e de mettre en place une mission complémentaire à l'activité de la structure.

Des missions ont été mises en place dans différentes structures représentatives des domaines d'activité représentés par la Fédération : insertion par l'activité économique, hébergement, accueil et domiciliation, logement accompagné, ...

Ces missions ont permis de développer de nouvelles activités à destination des personnes accueillies et/ou accompagnées.

En 2018, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a poursuivi le développement de ce dispositif. Le nombre de jeunes entrés en mission de Service Civique par le biais de l'intermédiation proposée par la Fédération IdF est relativement stable par rapport à l'année 2017, la Fédération Ile-de-France a renforcé les outils d'accompagnement des structures d'accueil des jeunes. Ainsi, outre les outils mis en place en 2016 telles la « Charte du réseau Fédération pour un service civique de qualité » et le dossier d'information « Le service Civique à la Fédération », ont été mis en place :

- Un **guide** à destination des structures sur la sélection et l'accompagnement des volontaires ;
- Une **formation spécifique des tuteur·trice·s** des secteurs de la santé et de la solidarité, financée par l'agence du Service Civique et co-portée par la Fédération Idf, la FHF délégation IdF et l'URIOPSS IdF
- Un document synthétisant les **droits des volontaires** ;

La Fédération a également cherché à valoriser les expériences de Service Civique dans les structures de son

réseau par la publication d'un document intitulé « **Le Service Civique dans le secteur de la solidarité** » présentant des témoignages de tuteur·trice·s et de volontaires, co-élaboré entre la Fédération Ile-de-France et le siège de la Fédération.

Enfin, durant l'année 2018, la Fédération IdF a participé au développement du dispositif du Service Civique non seulement au sein de son réseau – par l'organisation d'une réunion d'information collective notamment – mais également à l'échelle régionale. En effet, elle a activement participé au forum « Volontairement solidaire et engagés » qui a réuni plus d'une centaine de tuteur·trice·s et volontaires des réseaux de l'URIOPSS IdF, de la FHF IdF et de la Fédération IdF. A la suite de cette journée, la Fédération IdF a signé aux côtés des deux réseaux précités un manifeste pour le Service Civique Volontaire, publié en juillet 2018. La Fédération IdF a également participé au groupe de travail de la DRJSCS visant à mettre en place des actions d'amélioration du dispositif et de sa visibilité.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

• • • • • Cycle de réunions d'information collective et d'outils sur • l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale

La question de l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) - réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou apatrides - représente un enjeu majeur pour les associations et professionnels accompagnant les personnes migrantes.

Afin de répondre au besoins de ses adhérents, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a mis en place en 2018 **un cycle d'information collective autour de la question de l'intégration des bénéficiaire d'une protection internationale.**

Des réunions à destination des professionnels du secteur de la lutte contre les exclusions (SIAE, centres d'hébergement pour personnes BPI ou en cours de demande d'asile, accueils de jours etc.) ont été organisées à intervalle régulier autour des thématiques suivantes, avec l'appui de divers partenaires (France Terre d'Asile et le Réseau Alpha notamment) :

- Accès à l'emploi et à la formation
- Apprentissage du français
- Accès au logement

Ces réunions d'information collective ont permis aux accompagnants sociaux de renforcer leurs connaissances

des sujets mais également d'échanger autour de leurs expériences, des freins rencontrés et des bonnes pratiques. La Fédération IdF a pu, à partir de ces échanges, affiner sa connaissance des besoins du réseau sur la question de l'intégration des publics BPI et formuler des réponses adaptées à ceux-ci tant en terme de plaidoyer que d'outillage des équipes.

Des outils ont également été élaborés, et sont mis à disposition par la Fédération IdF afin d'aider les professionnels dans l'accompagnement des réfugiés vers l'emploi et la formation:

- Le **Répertoire des ressources franciliennes pour l'accès à l'emploi et à la formation** des bénéficiaires d'une protection internationale ;
- Une synthèse des ressources franciliennes en terme de **formation linguistique** ;

La Fédération Ile-de-France a également participé à plusieurs réunions de travail autour de la question de l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale à l'échelle francilienne ou nationale.

• • • • • Formations

• Domiciliation des personnes sans domicile stable – 1 session (1 jour) 28 septembre 2018

Objectifs

- Connaître le cadre de la domiciliation issue de la loi du 5 mars 2007 et modifié par la loi ALUR de 2014
- Connaître le rôle des associations dans la délivrance de la domiciliation
- Savoir quelles sont les obligations du CCAS en matière de domiciliation et les recours éventuels

• Accompagner les sorties des dispositifs d'hébergement temporaires parisiens – 1 session (1 jour) 15 février 2018

Objectifs

- Identifier les acteurs ressource afin de favoriser la continuité des accompagnements
- Décrire les processus d'orientations vers le logement et l'hébergement
- Apporter des éléments d'aide à l'évaluation des situations des personnes accompagnées pour mieux les orienter
- Informer sur les dispositifs et les critères d'accès au logement et à l'hébergement

• Droits et obligations des personnes hébergées – 2 sessions (3 jours) 14-15 et 29 juin 2018

Objectifs

- Clarifier le cadre juridique de l'hébergement et du droit des personnes hébergées : principes, contrats, statuts d'occupation, procédures
- Échanger autour de l'impact de ces éléments sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement

• Droits et obligation des personnes en résidence sociale – 1 session (2 jours) 8-9 mars 2018

Objectifs

- Clarifier le cadre juridique des logements-foyer et du droit des personnes résidentes en résidence sociale (généraliste, FJT et pensions de famille) : principes, contrats, statuts d'occupation, procédures
- Échanger sur l'impact de ces éléments sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement

Gestion des sinistres en logement d'insertion : quelles responsabilités, quelles démarches ? - 1 session (1 jour)

19 décembre 2018

Objectifs

- Mieux connaître les garanties proposées dans le cadre des assurances multirisques habitation et leurs conditions de mise en œuvre
 - Comprendre les différents niveaux de responsabilité (copropriété, propriétaire, locataire, sous-locataire) et appréhender la possibilité d'« assurance pour compte »
- Connaître les démarches à effectuer en cas de sinistres, les bons réflexes à acquérir et les pièges à éviter

Journée de professionnalisation : Mieux orienter vers les dispositifs d'accès Hébergement / Logement et mobiliser l'offre d'« Action logement » - 1 session (1 jour)

2 juillet 2018

- Assurer un questionnement sur les besoins en matière d'hébergement et de logement des personnes afin de les orienter vers les partenaires les plus pertinents pour engager leurs démarches.
- Avoir un premier niveau d'informations sur les procédures et les dispositifs d'accès au logement et à l'hébergement en Ile de France afin d'apporter une information pertinente aux personnes accompagnées
- Connaître les conditions d'accès aux dispositifs « d'action logement » et l'offre de parcours d'accès au logement

Encadrant technique dans l'insertion par l'économie: les fondamentaux du métier - 1 session (4 jours)

12-13 septembre et 10-11 octobre 2018

Développer des capacités à :

- Encadrer une équipe :
 - mieux assurer son autorité
 - faire appliquer des règles,
 - observer et évaluer les comportements des salariés en insertion,
 - animer et motiver l'équipe,
- Former les salariés en situation de production :
 - évaluer les capacités et la progression des salariés
 - transmettre des gestes, des techniques, des méthodes de travail,
 - mettre en place une organisation du travail qui permet aux salariés d'acquérir de l'autonomie dans le travail
- Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel
- Situer son rôle et sa place au sein de la structure d'insertion
- Gérer la production en intégrant les objectifs économiques de la structure technique.

Évaluer et attester les compétences des salariés en insertion - 1 session (4 jours)

14-15 mars et 11-12 avril 2019

Objectifs de la formation

La participation à cette formation permettra à l'équipe/ aux permanents des SIAE de maîtriser une démarche d'évaluation des compétences des salariés en insertion adaptée au contexte de sa SIAE et au service de la progression des salariés, avec pour finalité :

- de mettre en œuvre des démarches structurées d'évaluations des salariés en insertion,
- de formaliser une fiche d'activités et de compétences, pour une activité-support donnée,
- de mettre en œuvre au quotidien une démarche de recueil des informations relatives à la progression des salariés,
- de finaliser la démarche par la rédaction d'une attestation de compétences
- d'identifier et de formaliser les enjeux de coordination interne de la démarche au sein de l'équipe de permanents
- d'expliquer l'intérêt de l'attestation de compétences auprès du salarié en insertion et/ou des acteurs extérieurs (recruteur, conseiller de Pôle Emploi...)

Mieux accompagner les personnes en situation de handicap dans l'IAE : les bases réglementaires et les acteurs clés - 2 sessions (2*2jours)

26 avril et 17 mai 2018 / 18 décembre 2018 et 5 février 2019

Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire en matière d'emploi et de formation des personnes handicapées.
- Appréhender les situations de handicap et d'inaptitude du point de vue du travail.
- Identifier les ressources mobilisables pour faciliter l'intégration et l'insertion d'un travailleur handicapé.



Développer et promouvoir ses activités SIAE par le levier des achats socialement responsables et les clauses – optimiser ses démarches – 1 session (2 jours)

16 octobre et 14 novembre 2018

Objectifs

- Connaître les modes de contractualisation possibles entre les SIAE et des collectivités et leurs différences (subventions, gré à gré, appel d'offres...)
- Professionnaliser les SIAE sur les achats socio-responsables, la réglementation et les acteurs
- Outiller les SIAE sur l'analyse des besoins des donneurs d'ordres et la réponse à un marché
- Savoir communiquer et négocier avec les acheteurs et les pouvoirs adjudicateurs (collectivités, bailleurs sociaux, ...) et les entreprises
- Clarifier des priorités pour développer ses démarches
- Organiser et optimiser sa pratique de réponse à des appels d'offres

Achats socio-responsables & clauses d'insertion, construire une commande adaptée secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE) en Ile-de-France – 1 session (2 jours)

28 novembre et 13 décembre 2018

Objectifs

- Identifier les principales règles de droit et dispositions promouvant les achats socio-responsables notamment dans le cadre du Code des marchés publics
- Connaître le secteur de l'IAE, ses domaines d'intervention et les différentes modalités de mises en œuvre des projets économiques
- Animer un processus pour vérifier la faisabilité et co-construire des marchés « clausés » ou des achats socio-responsables adaptés aux activités SIAE
- Concevoir et formaliser l'exigence d'insertion dans les documents du marché ou d'un partenariat (subvention)

Développer des partenariats SIAE et Employeurs pour l'accès à l'emploi : Faire évoluer sa pratique d'accompagnement et ses actions de mobilisation – 1 session (4 jours)

27-28 septembre, 6 novembre et 12 décembre 2018

- Mettre en perspective les différentes étapes de la relation avec les employeurs (captation, analyse de poste, négociation, mise en relation, recrutement et suivi)
- Animer et développer son réseau d'entreprises : définir une stratégie de prospection, présenter sa structure et son offre de services à une entreprise
- Accroître les opportunités de mise en relation et de mises en situation professionnelle avec des entreprises pour les salariés en insertion tout au long du parcours
- Organiser et négocier ces actions avec les employeurs et les salariés
- Mettre en place une pratique de suivi et de maintien dans l'emploi

Mobiliser de nouvelles sources de financements pour soutenir son projet SIAE – 1 session (2 jours)

4-18 décembre 2018

Objectifs

- Maîtriser les éléments de base constituant la stratégie de développement de financements privés (Fondation, mécénat, appel public à la générosité)
- Mieux appréhender les caractéristiques des bailleurs privés (fondation, entreprise, particulier), leurs contraintes et leurs intérêts afin d'adapter sa demande de financements au plus près de leurs attentes et enjeux
- Acquérir les outils méthodologiques de la prospection – demande – suivi des financements
- Maîtriser le cadre juridique et fiscal de la collecte de fonds privés, les risques et les opportunités

Impacts des ordonnances Loi travail sur la fonction employeur – 2 sessions (2*1 jour)

31 mai et 6 décembre 2018

Objectifs

- Comprendre les réformes des ordonnances
- Comprendre les changements relatifs à la santé sécurité au travail
- Sécuriser la rupture des contrats des travaux

Mettre en œuvre les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) en ACI – 1 session (1 jour)

18 mai 2018

Objectifs

- Sécuriser la relation contractuelle entre l'employeur et le salarié permanent ou en insertion,
- Prémunir la structure et ses dirigeants des risques de responsabilité civile et pénale,
- Contribuer à la pérennité de la structure,
- Identifier le régime juridique de la mise en place des élections des délégués du personnel prévu par le Code du travail,
- Sécuriser la mise en place des élections,
- Identifier et prévenir les risques de contestation et de délit d'entrave,
- Contribuer, par la connaissance des règles juridiques, à la mobilisation des salariés en parcours sur les questions de la représentation collective dans l'entreprise.

Lobbying

•••• • Participation au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et aux travaux du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

La Fédération continue à siéger au sein du CRHH, dont elle est membre du bureau, et qui réunit, sous le copilotage Etat/Région, l'ensemble des acteurs du secteur.

Lors des réunions plénières, sont abordés l'ensemble des sujets relatifs à l'hébergement et au logement. En 2018, la Fédération est notamment intervenue sur le sujet du **plan hivernal**, en demandant qu'un point spécifique soit réalisé, en interpellant l'Etat sur la question des remises à la rue sèches et sur le fait que soient considérées comme « hébergées » des personnes ayant trouvé refuge dans des locaux inadaptés (halls d'immeuble, etc.).

Elle a également réagi à la note de cadrage régionale réalisée par la DRIHL sur les **résidences sociales**, à laquelle elle n'avait pas été associée, afin de demander qu'un processus de concertation soit mis en place, et que les contraintes du modèle économique des résidences soient davantage pris en compte, avec une insistance particulière sur l'enjeu du financement de l'accompagnement social.

La Fédération a également participé à la **commission spécifique sur le DALO du CRHH**, où elle a pu faire remonter : des propositions pour accélérer le relogement des ménages reconnus DALO, les difficultés rencontrées dans l'accès au logement au niveau des commissions d'attribution (refus pour ressources insuffisantes, blocages administratifs, etc.) et les problématiques rencontrées quant aux pratiques de certaines commissions de médiation.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a élaboré courant 2018 le **PMHH**, déclinaison pour le territoire métropolitain du Schéma régional (SRHH), et étape indispensable pour le transfert de la compétence hébergement/logement à la Métropole. La Fédération a participé en mars à des ateliers portant sur l'hébergement, et est intervenue pour mettre en avant **l'accès à la domiciliation, la coordination des acteurs de la veille sociale, le travail à mener sur les critères d'attributions de logement, sur les dispositifs d'accompagnement existants, etc.**

•••• • Rencontre avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Avec la volonté d'établir un dialogue régulier entre la DRIHL et les acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement, la Fédération IdF a organisé avec l'Affil, la FAPIL, l'Unafo, l'URHAJ, l'URCLAJ, SOLIHA et l'URIOPSS deux temps de rencontre majeurs avec les services de l'Etat.

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, Directrice de la DRIHL, est venue, avec son équipe, échanger avec les

associations le 17 mai et le 6 novembre 2018 sur nos différents sujets de préoccupation (période hivernale, Solibail, Migrants, Logement d'abord...).

Ces temps d'échanges et de dialogue sont toujours appréciés par les membres et nous poursuivrons ces rencontres en 2019.



Rencontre régionale interassociative sur la domiciliation le 10 octobre 2018

Dans le cadre de notre mobilisation pour l'accès aux droits des personnes et de l'accompagnement des adhérents portant des services de domiciliation, la Fédération IdF, avec 7 organisations associatives, a organisé, le 10 octobre, une rencontre régionale visant à échanger et débattre autour de la domiciliation qui a réuni plus de 200 acteurs.



Le principal message de cette journée : **la domiciliation est un droit essentiel, porte d'entrée de tous les autres droits.** Or, il est mis à mal dans notre région : manque de moyens, refus de certaines communes de domicilier, etc.

Les principaux acteurs : services de l'Etat, CCAS, associations, personnes concernées, Défenseur des Droits sont intervenus lors de tables rondes sur les difficultés d'accès : à la domiciliation, et aux autres droits à partir d'une domiciliation.

De nombreux témoignages ont illustré ces difficultés, et ont permis d'interpeller les services de l'Etat, pilotes du dispositif.

Les organisateurs ont ensuite présenté leurs positionnement et propositions pour rendre ce droit effectif, et appelé à poursuivre la dynamique, notamment dans les départements à travers les schémas de la domiciliation.

Nos échanges réguliers avec les associations domiciliataires dans le cadre de la mise à jour d'un document de synthèse des difficultés rencontrées nous permet de poursuivre l'alimentation de notre action de plaidoyer.



Soutien aux associations et interpellation sur la domiciliation

Ce travail permet notamment d'identifier la récurrence de difficultés relatives **à la non reconnaissance de l'attestation de domiciliation par des services d'Etat mais également pour l'accès à des prestations facultatives délivrées par des communes** ou l'ouverture de comptes bancaires. L'accès à une domiciliation est également une difficulté récurrente en raison d'une acception restrictive du lien avec la commune par les CCAS ou de la saturation du dispositif. Enfin, plusieurs associations nous ont relayé les pratiques d'organismes faisant payer le service de domiciliation à leurs usagers au travers une adhésion obligatoire.

L'identification de ces difficultés a permis notamment de poursuivre plusieurs interpellations :

- Rencontre avec la DRIHL et la DJRCS le 24 janvier permettant d'évoquer les difficultés rencontrées par les publics et de rappeler la nécessité d'envisager le financement et l'outillage de l'action de domiciliation
- Courrier d'interpellation au Préfet de Région, avec les délégations locales du Secours Catholique, de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Fondation

Abbé Pierre, au sujet de la non reconnaissance, par la préfecture de Police, d'attestations délivrées par des organismes agréés.

- Saisine de la Banque postale par la DRIHL suite à notre information relative à des refus de guichet récurrents dans le 18^e arrondissement de Paris.
- Information de la DRIHL relative aux organismes faisant payer le service de domiciliation.

Dans le contexte d'une réforme du service de domiciliation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, la Fédération IdF accompagne les associations dans l'expression des difficultés rencontrées par leurs publics face à un système saturé.

2019 sera marquée par le bilan des schémas franciliens de la domiciliation et un travail autour de leur renouvellement. Parallèlement, la mise en œuvre du nouveau service de la domiciliation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris sera l'occasion de repenser la situation parisienne aujourd'hui embolisée.

Des propositions d'évolution pour Solibail



Dans le cadre du plan quinquennal « Logement d'Abord », la DIHAL souhaitait élaborer une circulaire sur le développement de l'IML. La Fédération a donc réuni les gestionnaires Solibail en IDF, afin de faire des remarques et préconisations. Elle a ainsi fait remonter à la DIHAL d'une part, et à la DRIHL d'autre part plusieurs propositions, notamment :

- Le renforcement du financement de l'accompagnement et de la gestion locative,

au regard de l'évolution des publics accueillis

- Le développement du mandat de gestion, une des modalités possibles de Solibail, qui permet de sortir de la logique du temporaire
- Le développement de l'intermédiation locative pour les isolés
- La mise en place d'un financement pluriannuel
- La nécessité d'un pilotage régional du dispositif

• Une mobilisation inter-associative pour l'accès au logement des plus démunis à Paris

Depuis 2017, le SIAO75, la FAP, la Fapil et la Fédération IDF se mobilisent pour faire évoluer l'**Accord Collectif Départemental de Paris** (ACD), et mieux prendre en compte les personnes aux ressources les plus faibles. Cette mobilisation a porté ses fruits, puisque le 1er juin 2018 a été diffusé le nouveau règlement de l'ACD, qui rend éligibles les ménages bénéficiaires du RSA socle ou de ressources d'un montant égal ou supérieur au RSA socle, à la condition qu'ils soient accueillis depuis plus de 3 ans dans une structure d'hébergement ou de logement temporaire ou reconnu DALO avant le 31 décembre 2010 (les ressources doivent être inférieures au 1er quartile de revenus).

Cette ouverture ne reste que partielle et insuffisante, et par ailleurs, ont été lancés en 2018 les travaux de la Conférence du Logement de Paris, dont la mission est de redéfinir les priorités d'attribution, et notamment à produire une convention d'attribution qui se substituera à l'accord collectif.

La Fédération et ses partenaires participent à cette Conférence, et ont souhaité rencontrer ses pilotes, l'Etat et la Ville, afin de faire valoir les enjeux suivants :

- **La priorité qui doit être accordée au relogement des ménages reconnus DALO** et dont les revenus sont inférieurs au premier quartile, conformément à la loi, ce qui implique une participation résolue de tous les réservataires, et des bailleurs sur leur parc propre.
- La Fédération a souligné l'enjeu de ne pas oublier les ménages (notamment hébergés) relevant du 2^e quartile, qui sont eux aussi en grande difficulté d'accès au logement
- **La fixation d'objectifs très précis et transparents**, pour chaque réservataire et bailleur, avec suivi très régulier et la nécessité de définir le niveau des loyers, par typologie de logement et type de charges, présumés accessibles aux ménages du premier quartile
- La suppression de la condition de délai de présence dans l'hébergement différenciée pour les ménages selon qu'ils soient en emploi ou au RSA pour pouvoir bénéficier de l'ACD
- **Le maintien d'un dispositif permettant à certaines personnes l'accès direct de la rue au logement**, dans une perspective de « Logement d'abord ».

Ces demandes semblent avoir été entendues, et nous maintenons collectivement la vigilance jusqu'à l'adoption de la convention d'attribution par la Conférence du Logement.

• Négociations de conditions d'accueil minimales dans les dispositifs de mise à l'abri

Depuis 2015, l'augmentation des flux migratoires et de la demande d'asile a eu pour conséquence la constitution de campements de rue, notamment dans le nord-est parisien et à Saint Denis. Entre 2015 et 2018, ce sont une trentaine d'opérations de mise à l'abri qui ont eu lieu depuis ces campements avec, à chaque fois, une reconstitution rapide de ces derniers.

En mai 2018, le nombre de personnes vivant sur 3 campements du nord-est parisien était estimé à 2400 . Suite à des sollicitations de la Préfecture d'Ile-de-France pour ouvrir des structures de mise à l'abri temporaire des personnes, plusieurs associations ont saisi la Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF pour réfléchir et se positionner collectivement sur les modalités de mise à l'abri des personnes. Dans ce cadre fédéral, elles se sont accordées sur des conditions et principes minimaux d'accueil des personnes évacuées, visant à garantir un **accueil digne de ces personnes, la continuité de leur prise en charge, et le respect de leurs droits**. La demande de garantie du respect de ces conditions minimales a fait l'objet de plusieurs courriers adressés par la Fédération IdF au Préfet de Région.

Cette interpellation du Préfet de Région a donné lieu à plusieurs rencontres entre la Fédération IdF, des représentants des associations adhérentes et la Préfecture de région. Ces rendez-vous ont abouti à la formalisation d'un **cahier des charges des structures de mise à l'abri temporaire**, indiquant : les modalités et conditions minimales de l'accueil (mise à l'abri provisoire, accès à l'alimentation, hygiène, soins...), la durée de

prise en charge maximale, les modalités de travail entre les associations et services de l'Etat, le principe de la continuité des parcours pour les personnes évacuées... Un accord a par ailleurs été pris sur la mise en place d'un **comité de pilotage partagé entre les services de l'Etat et les associations de solidarité**, afin de permettre un suivi régulier des situations de rue des personnes migrantes en Ile-de-France, d'éviter la reconstitution des campements, et de mobiliser des solutions pérennes pour la sortie de rue de ces personnes.

Suite à la publication de ce cahier des charges, la Fédération Ile-de-France a mis en place une procédure de suivi des opérations de mise à l'abri et a alerté à plusieurs reprises la Préfecture de région sur certaines pratiques des services de l'Etat contraire aux modalités du cahier des charges et au cadre légal. Ainsi, suite à l'organisation d'examens systématiques de la situation administrative de personnes mises à l'abri dans certains gymnases, la Fédération IdF a rappelé la nécessité de respecter le **caractère volontaire de ces examens de situation**.

Malgré le travail de négociation autour du cahier des charges, plusieurs points de vigilance et d'ambiguïté au regard du cadre légal demeurent dans le texte. La Fédération IdF a alors formulé tout au long de l'année 2018 des recommandations à ses adhérents dans le cadre de l'ouverture de structures de mise à l'abri temporaire et a poursuivi ses actions d'interpellation de la Préfecture de région à ce sujet.



Amendements à la "Charte fluidité" et kit de recommandations aux adhérents sur son application

Le 12 décembre 2017, le Ministère de l'Intérieur a publié une circulaire relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence, par la mise en place d'équipes mobiles composées d'agents de la Préfecture compétents en droit des étrangers, de l'OFII et de personnes compétentes en matière de veille ou d'évaluation sociale. La Fédération des acteurs de la solidarité et ses adhérents se sont mobilisés en réaction à cette circulaire, notamment via le dépôt d'un recours contre celle-ci devant le Conseil d'Etat. Le **Conseil d'Etat** a rappelé dans sa décision du 12 avril 2018 que la visite d'équipes mobiles dans les centres d'hébergement ne pouvait intervenir qu'avec **l'accord du gestionnaire** et que les entretiens avec l'équipe mobile devaient avoir un **caractère volontaire pour les personnes**.

La Préfecture d'Ile-de-France a souhaité établir une « Charte de fluidité » adoptée le 30 juillet 2018 fixant les modalités d'organisation des visites des équipes mobiles prévues par la circulaire. Cette charte a fait l'objet d'un long travail de concertation entre la Fédération Ile-de-France et la Préfecture, qui a permis à la Fédération IdF de rappeler que la mise en place des équipes mobiles ne pouvait se faire en dehors du cadre défini par le Conseil d'Etat dans sa décision du 12 avril et par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Au cours des différents rendez-vous avec la Préfecture de Région, elle a également rappelé que la question de la fluidité ne peut se limiter à l'examen des situations administrative des personnes. La Fédération IdF a porté des propositions pour l'amélioration de la fluidité dans l'hébergement : déblocage des situations complexes d'accès au logement,

Interpellation relative à la continuité de l'hébergement pour les personnes en Centres d'Hébergement d'Urgence Migrants

En 2015, des Centres d'Hébergement d'Urgence Migrants (CHUM) ont été ouverts en Ile-de-France. Un vademécum relatif au fonctionnement de ces dispositifs d'hébergement a été édité par la Préfecture d'Ile-de-France, prévoyait la possibilité de mettre fin à la prise en charge des personnes hébergées en fonction de leur situation administrative. Jusqu'à ce que le Tribunal Administratif de Paris rende une décision en avril 2018 rappelant que les principes d'inconditionnalité et de continuité définis aux articles L345-2-2 et L345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles des fins de prise en charge ont été prononcées dans les CHUM, sans assurance de continuité de l'hébergement pour les personnes. Face à cette application inégale du **principe de continuité de l'hébergement**, la Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF a interpellé le Préfet de Région qui, en janvier 2018, a reconnu la nécessaire garantie de la continuité de l'hébergement des personnes et a alerté les différentes Préfectures de départements sur la nécessité de garantir aux CHUM la **possibilité de transmettre les évaluations sociales des personnes au SIAO**.



mobilisation de l'ARS pour rechercher des orientations adaptées aux personnes qui relèveraient du secteur médico-social, mise en place d'un référent unique AHL au sein du service des étrangers des Préfectures pour faciliter la régularisation des personnes qui y sont éligibles, ... Ce travail de concertation a permis d'obtenir quelques réelles avancées par rapport aux versions initiales de la Charte proposées par la Préfecture : la formalisation du droit des personnes et du caractère volontaire de l'échange avec les équipes mobiles et d'une conception élargie de la fluidité entre autres.

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France à suite à l'adoption de la charte par le Préfet de Région, publié **un kit à destination de ses adhérents** présentant les recommandations relatives à l'application de cette Charte et à la visite des équipes mobiles au sein des structures. La Fédération Ile-de-France a assuré tout au long de l'année 2018 un suivi vigilant de la mise en place de ces équipes mobiles et a sollicité en 2019 la tenue de points régulier d'information sur leur bilan par la Préfecture de Région.

La Fédération IdF a également remonté les difficultés rencontrées par les CHUM à la DRIHL pour garantir l'accès effectif des CHUM au SIAO dans tous les départements franciliens et la possibilité de transmettre les évaluations sociales de toutes les personnes hébergées, indépendamment de leur situation administrative.

Enfin, suite à l'annonce de la transformation des CHUM en HUDA et CPH, la Fédération IdF a interpellé les services de l'Etat en région dès juillet 2018 sur la nécessaire **anticipation des fins de prise en charges pour les personnes hébergées en CHUM et non-éligibles** aux dispositifs HUDA et CPH afin que ces personnes ne se retrouvent pas sans solution d'hébergement du fait du changement de statut de leur centre d'hébergement. Cette interpellation se poursuit en 2019 suite à la transformation effective des CHUM.



••••

• Journée Mondiale des Réfugiés – 20 juin 2018

Le 20 juin 2018, à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés s'est tenue une après-midi de mobilisation des associations engagées auprès des réfugiés, avec le soutien de la Ville de Paris et la collaboration de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés – HCR.

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a

activement participé à cette journée et à son organisation en coordonnant le pôle « forum associatif », qui a permis de **faire connaître au grand public les actions de nombreuses associations en faveur des personnes réfugiées**. La Fédération IdF a également tenu un stand à cette occasion, ce qui a permis de valoriser son action et de communiquer largement sur son rôle.



Lors de cette journée, plusieurs débats se sont tenus, alimentés par les points de vues d'acteurs de différents horizons. Le Président de la Fédération des acteurs de la solidarité, M. Louis Gallois, a participé aux prises de paroles qui ont clôturé l'évènement, rappelé les engagements de la Fédération pour un accueil digne de toutes les personnes migrantes. Il a plaidé pour une révision du règlement Dublin, qui crée des situations de très grande précarité chez les demandeurs d'asile.

••••

• Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté Ile-de-France et l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

La stratégie de lutte contre la pauvreté, annoncée par le gouvernement en 2018, informe du développement du nombre de personnes prises en charge dans le cadre d'un parcours en SIAE. Elle prévoit en effet, au niveau national, l'accueil de 100.000 personnes supplémentaires sur la période 2018-2022, en plus des 140.000 personnes déjà accompagnées.

La stratégie partenariale IAE IDF 2018-2020, co-construite entre l'Etat, les réseaux IAE et les autres partenaires régionaux, offre une dynamique utile pour inscrire le développement de l'IAE dans le cadre des objectifs prioritaires de la déclinaison francilienne, qui sera construite dans le cadre des conférences régionales du plan pauvreté qui se tiendront en 2019. Lors de la première conférence régionale francilienne de lutte contre la pauvreté, qui s'est tenue à la Préfecture Ile-de-France le 18 décembre 2018, les enjeux relatifs à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement du secteur de l'IAE ont été discutés dans le cadre de l'un des 5 ateliers organisés. Ces premiers échanges se poursuivront dans le cadre de plusieurs groupes de travail qui se réuniront en 2019 pour élaborer la feuille de route de lutte contre la pauvreté en Ile-de-France. La Fédération des acteurs de la solidarité IdF s'investira pleinement dans ces concertations. Dans un contexte en forte évolution (changement des modalités de soutien des collectivités territoriales à l'IAE, fragilisation des modèles économiques de certaines SIAE, concertation sur les

publics prioritaires de l'IAE, travaux en cours sur un projet de réforme nationale de l'IAE), il nous paraît essentiel de réaffirmer, dans le cadre de cette concertation, **la nécessité de renforcer l'offre de l'IAE francilienne, tant au niveau quantitatif que qualitatif**. Au niveau quantitatif, l'enjeu est de répondre au déficit du niveau de l'offre IAE constaté au niveau régional et, plus spécifiquement, sur de nombreux territoires de la région, en mobilisant les leviers d'accompagnement pour l'émergence et le développement des projets IAE. La Fédération IdF portera des propositions, et s'appuiera sur le travail collectif mené dans le cadre du GRAFIE, afin d'inciter l'Etat et les autres collectivités publiques à mieux articuler leur soutien aux projets IAE au niveau des territoires.

Concernant le développement qualitatif de l'offre IAE en Ile-de-France, l'association régionale se mobilisera afin, de **promouvoir une offre et des projets IAE qui s'adressent aux franciliens en grande difficulté, et de soutenir les SIAE qui développent et souhaitent s'engager sur des actions innovantes en matière d'accompagnement renforcé pour ces publics**. L'approche transversale promue par le plan de lutte contre la pauvreté doit permettre de faire émerger de nouvelles dynamiques et des solutions pour améliorer la résolution des difficultés sociales des personnes en parcours IAE et également, pour renforcer la mobilisation des entreprises, des acteurs de la formation au profit des réussites de parcours.

• Signature d'une stratégie régionale IAE 2018-2020 et rencontre avec le Préfet de Région

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France s'est fortement mobilisée afin de participer aux travaux visant à élaborer la nouvelle stratégie régionale IAE partenariale 2018-2020 en Ile-de-France. Cette nouvelle stratégie, initiée par l'Etat, le GRAFIE et ses réseaux membres, la Région Ile-de-France et Pôle Emploi, renforce la dynamique initiée par une première stratégie cadre adoptée sur 2015-2017.

La Fédération s'est notamment mobilisée pour intégrer dans cette stratégie des axes essentiels à la consolidation de l'offre d'insertion en direction des personnes très éloignées de l'emploi, à savoir :

- la promotion des **pratiques d'accompagnement global dans l'IAE** et de l'offre d'accompagnement mobilisée par les SIAE pour contribuer à la résorption des difficultés sociales des personnes en parcours IAE,
- la **consolidation du modèle socio-économique des « Ateliers et Chantiers d'Insertion »** et une meilleure prise en compte de leur contribution à l'offre d'insertion francilienne en faveur des publics très éloignés de l'emploi,
- un meilleur accès aux financements pour maintenir et développer les **actions de formation** mises en œuvre pour les salariés en insertion,
- le renforcement des actions collectives de soutien aux SIAE afin d'améliorer les dynamiques de parcours, en particulier sur le volet « accès à l'emploi en sortie de parcours ».

La stratégie régionale a été officialisée lors d'une réunion de présentation qui s'est tenue le 9 novembre 2018 en présence d'une centaine de participants.

Cette nouvelle impulsion et ce nouveau cadre régional, portés avec les partenaires régionaux de l'IAE, sont d'autant plus importants qu'ils s'inscrivent dans un contexte à fort enjeu pour le secteur. Le volet « emploi » de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,

annoncé septembre 2018 par le gouvernement, prévoit en effet d'augmenter de plus de 40% le nombre de personnes accompagnées par l'IAE d'ici 2020. Cet objectif va impacter fortement le secteur dans les mois à venir, avec des travaux sur un projet de réforme de l'IAE prévue dès 2019.

Les orientations de la stratégie pauvreté se sont traduites, au niveau francilien, dès le dernier trimestre 2018, par une nouvelle forme de mobilisation des services de l'Etat pour accompagner le secteur de l'IAE en Ile-de-France. Le Préfet de région a souhaité organiser une première réunion de travail avec des représentants et des acteurs de l'IAE, le 15 octobre 2018, afin de partager sur les besoins et les priorités d'actions pour développer le secteur. La Fédération IdF a participé activement à ce temps d'échanges, en soulignant certaines orientations de la stratégie et en portant la parole collective construite dans le cadre d'un contribution inter-réseaux GRAFIE. Lors de cette rencontre, le Préfet de région a annoncé qu'il se mobiliserait avec ses services, afin de renforcer les moyens de l'Etat pour soutenir la nouvelle stratégie régionale adoptée, en s'assurant que l'Ile-de-France bénéficie d'une nette augmentation des crédits Etat IAE dès 2019.



•••• : Culture, sport, loisirs : l'art de l'inclusion !



Avec le groupe de travail dédié, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France a construit une devise concertée et téméraire : "Culture, Sport, Loisirs : l'art de l'inclusion !"

Comme annoncé l'an dernier, le groupe de travail "Culture, Sport, Loisirs" s'est surtout consacré à un travail d'enquête et d'analyse en partenariat avec l'association Resolis (Recherche et évaluation des solutions innovantes et sociales). L'intention était **d'objectiver le rôle de la culture, du sport et des loisirs dans le champ social**, et plus particulièrement dans celui de la grande précarité, afin qu'il soit pleinement reconnu. En effet, malgré la promulgation de droits culturels (Déclaration de Fribourg 2007 et Loi NOTRe 2015), ces activités sont insuffisamment considérées comme des leviers permettant de favoriser l'insertion sociale et territoriale des personnes accueillies/ accompagnées.

L'étude porte sur 100 initiatives franciliennes recensées sur l'observatoire de Resolis (diversité des actions et des porteurs de projet, 2 années d'enquête de terrain avec l'appui d'étudiants de Sciences Po). Elle a permis de caractériser les principaux effets de ces interventions et d'identifier les conditions favorables à leur développement et pérennisation. Ces facteurs ont pu être observés à l'égard de 3 catégories d'acteurs : les personnes auxquelles s'adressent les initiatives ; les porteurs de projet et leur structure ; les acteurs du territoire dans lequel l'activité se déroule. Ils s'organisent autour de 5 thèmes clés : #1. La participation - #2. Le travail social - #3. La médiation culturelle - #4. Le territoire - #5. L'évaluation et la mesure d'impact.

En 2018, le programme "Culture, Sport, Loisirs : l'art de l'inclusion !" a été ambitieux et dense, dans la perspective d'une restitution début 2019. A partir de cette analyse, nous avons conçu une publication et une rencontre pilotées par la Fédération IdF et Resolis, en lien avec le Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (Lise/CNRS) du Cnam et l'association Partage & Vous. Ces productions se concluront chacune par le plaidoyer de la Fédération IdF, militant pour "être ensemble des artistes de l'inclusion".



La publication (Le Journal RESOLIS n°21) est conçue en deux parties. La première présente les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'enquête générale puis cible la restitution sur les actions conduites dans le champ de la grande précarité. La seconde croise les témoignages et expertises de personnes accompagnées, d'acteurs de terrain et de chercheurs qui questionnent les bénéfices, freins et leviers mis en évidence dans l'étude.

La rencontre est prévue sur une journée à la Fondation Singer-Polignac, partenaire de l'événement.

Le **plaidoyer de la Fédération IdF, formulera 7 propositions** :

1. **Ancrer la culture, le sport et les loisirs au sein des projets associatifs et d'établissement ;**
2. **Associer les personnes concernées à l'élaboration des projets ;**

3. **Inscrire le sujet "culture, sport, loisirs" dans les outils de pilotage du secteur de la lutte contre les exclusions (référentiels du secteur AHL, démarches d'évaluation interne ou externe) ;**
4. **Former les acteurs concernés ;**
5. **Soutenir les ressources et le maillage du territoire ;**
6. **Adapter et pérenniser les moyens garantissant l'effectivité des politiques publiques ;**
7. **Développer des actions de mécénat spécifiques aux personnes les plus précaires.**



La démarche a été co-construite, en faisant notamment participer à toutes les étapes du programme les membres du groupe de travail "Culture, Sport, Loisirs" de la Fédération IdF dont plusieurs personnes accompagnées. Par ailleurs, nous avons réuni pour avis des experts extérieurs, publics et privés, pour élargir le cercle de nos réflexions.

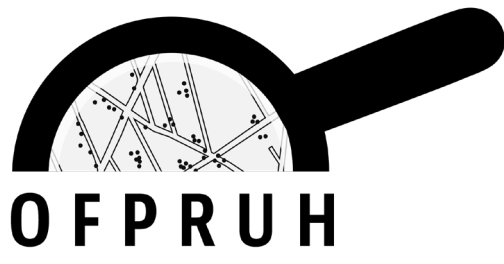
A savoir : plus de 20 adhérents de la Fédération IdF ou partenaires, contribueront à la publication : Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) - Aurore - Autre monde - Aux Captifs, la Libération - Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) - Centre de Recherche Théâtre Handicap (CRTH / Groupe SOS) - Collectif « C'est pas du luxe ! » (Fondation Abbé Pierre) - Collectif Pouvoir d'Agir - Cultures du Cœur - Dignité - Emmaüs France - Emmaüs Solidarité - Fédération des Acteurs de la Solidarité - Fondation Armée du Salut - La Bagagerie Antigél - Laboratoire Lise Cnam/ CNRS - La Cloche (le Carillon) - Partage & Vous - Resolis - Samusocial de Paris - Un Ballon pour l'insertion.

Pour 2019-2020, le cap est désormais tracé :

- Réussir la journée francilienne du 19 février 2019, avec une parution, un plaidoyer, une tribune et un nombre de participants à la hauteur de notre ambition.
- Faire vivre le plaidoyer en mobilisant toutes les parties prenantes, en diffusant largement l'expertise acquise, en multipliant les rencontres territoriales. Des axes de réflexion et d'action seront arrêtés lors de la prochaine réunion du Groupe de travail.
- Construire davantage avec les personnes accompagnées.
- Continuer de participer aux démarches des autres réseaux et des partenaires, dans le fil de nos interventions avec la coordination des maraudes, la DAC de Paris, la DRAC IdF.
- Appuyer le projet national "Respirations", en faveur des familles à l'hôtel.

Le Groupe de travail va poursuivre sa mission, conscient que le chemin à parcourir est encore long mais que les forces convergent en faveur des droits culturels pour tous, quelle que soit son identité, sa situation sociale ou administrative. La culture, le sport et les loisirs sont aussi un besoin fondamental sinon vital, ils portent des valeurs qui ouvrent sur le mieux-être individuel et ensemble. Reste à élargir le cercle des convaincus et des possibles !

Avancées des travaux de l'OFPRUH



Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées

L'Observatoire Francilien des Personnes à la Rues ou Hébergées mène, depuis 2016, des travaux de long cours. Quatre études sont actuellement en cours de réflexion :

- **La « Grille d'observation sociale »** : élaborée en 2014 par la Conférence régionale des SIAO franciliens, elle a pour finalité de permettre une « photographie » des personnes et des ménages ayant fait l'objet d'une évaluation sociale rédigée par un travailleur social (appelé prescripteur). L'objectif de la grille est de fournir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'avoir une connaissance régionale de la demande d'hébergement, de logements adaptés et de logement social dans les départements (profil des ménages/personnes et les préconisations des prescripteurs/SIAO). Elle contribue également à de nombreux **échanges de pratiques entre les SIAO franciliens** et éclaire sur les spécificités départementales. Les données ainsi récoltées en 2014, 2015, 2016 et 2017 ne donneront pas lieu à publication du fait de l'incomplétude de certaines données, des écarts de pratique et de définition ne garantissant pas la rigueur statistique nécessaire à une publication de rapport. 2018 a été la première année d'utilisation intégrale du **SI-SIAO** par tous les départements, et la première année où la grille a été remplie uniquement à partir des données du SI-SIAO. Ce travail a permis de pointer les difficultés inhérentes de l'outil.
- **Groupe de travail « Personnes en Non Recours »** :

L'objectif de cette étude est de mieux connaître le phénomène du non-recours au dispositif d'hébergement, défini comme l'absence de demande d'hébergement venant des personnes qui manifestement en auraient besoin, ou demande se limitant à une mise à l'abri de courte durée exclusivement l'hiver. L'étude s'intéresse au profil de ce public et aux freins à l'hébergement rencontrés. Pour ce faire, différents travaux sont en cours :

- **En partenariat avec l'IDUP¹ : une enquête auprès des publics fréquentant les accueils de jour ou rencontrés par les équipes de maraudes sur le territoire de Versailles** a eu lieu en octobre 2017. En 2018, l'IDUP a restitué les analyses émanant des questionnaires de l'enquête. Cette restitution a été l'occasion de constituer une base de retours d'expériences sur la méthodologie à employer ainsi que la matière à fournir pour organiser, en 2019, une rencontre avec les partenaires du territoire Versailles présentant les résultats de cette enquête.
- L'exploitation de l'enquête « une nuit donnée » co-réalisée par la DRIHL et la Fédération IdF, des items sur le recours ou non au 155/SIAO ont été intégrés.
- L'analyse des extractions franciliennes de l'enquête flash nationale (Fédération et FNSS)
- L'exploitation de l'enquête Sans Domicile de 2012 réalisée par l'INSEE

En 2018, l'OFPRUH s'est saisi de la mission confiée par le Préfet d'Île-de-France visant à **une meilleure connaissance des dispositifs de repérage et d'accompagnement des personnes en situation de rue.**

Pour ce faire, une première étape a consisté à **recenser l'ensemble des accueils de jour et des maraudes** sur le territoire, afin de créer une **cartographie** mettant en exergue l'offre sur le territoire. Du fait d'une coordination de la veille sociale très disparate et plus ou moins formelle d'un territoire à l'autre, cette étape a nécessité un travail de recensement des informations manquantes des acteurs de la veille sociale sur chaque territoire.

Cette première étape a néanmoins permis de donner à voir notre capacité à repérer l'ensemble des personnes à la rue, et plus précisément celles ne faisant plus appel aux services de la veille sociale, et qui deviennent invisibles statistiquement. Ces travaux feront l'objet de parution de lettre de l'OFPRUH courant 2019.

La prochaine étape consistera en la réflexion, au vu des éléments dont nous disposons à ce jour, d'une méthode qui permettrait, de manière scientifique et la plus exhaustive possible et en tenant compte des différences territoriales en termes de coordination des acteurs de la veille sociale, de **dénombrer les personnes en situation de rue sur l'ensemble du territoire francilien.**

Suite à cette commande du préfet d'Île-de-France et à d'autres circonstances extrinsèques à l'organisation de l'OFPRUH, les groupes de travail « Durées de Séjour » et « Refus » n'ont pas fait l'objet de réunion de ces membres, ni de suite de ces travaux. Par conséquent, les instances de pilotage de l'OFPRUH arbitreront en 2019 de la suite de ces groupes de travail.

1 : institut démographique de l'université Paris 1 Panthéon Sorbone

Accompagnement social

- • • •
- Lancement de la création d'une plateforme pour faciliter l'accompagnement global avec la Fondation Sanofi Espoir



La politique sociale française en « tuyau d'orgue », notre penchant pour les exceptions à la règle et notre goût d'un système administratif complexe ne facilitent pas l'accès aux droits et aux dispositifs des personnes en situation d'exclusion. Si nous souhaitons sortir de la simple incantation d'un accompagnement social global, nous devons l'étayer et permettre à chaque intervenant social, quel que soit son secteur d'origine, voire chaque professionnel, bénévole ou personne accompagnée d'avoir un accès rapide aux dispositifs mobilisables.

Ce constat, partagé lors du colloque de La Fondation Sanofi Espoir organisé le 19 juin avec ses partenaires autour des enjeux de santé sur la thématique « Comment améliorer l'accès aux soins pour les populations vulnérables en France », nous a permis de rencontrer la Fondation et d'entamer, avec son soutien, celui de la DRIHL et de l'ARS, l'écriture d'un cahier des charges d'une **plateforme numérique** visant à faciliter l'accompagnement global.

- • • •
- Prise de position sur le dispositif des "accueils de nuit" ou "haltes de nuit parisiennes."



Sollicitée par la DRIHL de Paris, la Fédération IdF a mené une réflexion sur les accueils de nuit, suite à l'ouverture de structures de mise à l'abri destinées aux familles (hiver 2017-2018) et à la veille du lancement d'un appel d'offres "haltes de nuit" pour Paris (été 2018). Nous avons réalisé des entretiens, rencontres ou visites auprès des structures de Nantes,

Lyon, Lille, Pontoise, Toulouse. Nous avons également réuni un groupe de travail avant de participer à une séance de concertation à la DRIHL 75 début juin.

Ainsi, nous avons collectivement dégagé plusieurs principes pour ce dispositif puis la Fédération IdF les a soutenus auprès de l'Etat/DRIHL 75 et de la Ville de Paris/DASES.

- La définition que nous défendons tient en quelques items. Les **caractéristiques essentielles** d'un accueil de nuit sont de : proposer accueil, répit et repos avec la possibilité d'une collation et de prestations douches, lave-linge, vestiaires ; permettre de recréer du lien avec des personnes isolées très désocialisées, en

refus d'hébergement ou éloignées des dispositifs d'hébergement existants (à l'exclusion des familles) ; avoir une équipe de professionnels et une souplesse de fonctionnement ; viser un haut seuil de tolérance adapté aux publics ciblés (par exemple vis-à-vis de la consommation d'alcool ou de la présence des animaux) ; être un outil pour le travail des maraudes. Il s'inscrit dans une pérennité d'ouverture et dans un maillage territorial.

- **Les recommandations majeures** que nous appuyons peuvent être définies en creux. C'est-à-dire à partir de ce que n'est pas un accueil de nuit : pas dédié à tout le monde, les critères de vulnérabilité et de grande exclusion priment ; pas un lieu d'orientation du SIAO ; pas un centre d'hébergement d'urgence ; pas un lieu de simple mise à l'abri car un encadrement fort doit y être proposé pour restaurer le lien avec la personne et envisager des orientations. De ce fait, il conviendrait de privilégier le terme "espace de nuit" et d'éviter celui de "place" dans le vocabulaire s'y rapportant.

Malgré notre insistance, des points importants n'ont pas été retenus dans le cahier des charges de l'appel à projet sur Paris, en particulier celui portant sur l'orientation, confiée au SIAO. En revanche, les **9 haltes de nuit** actuelles (dont 3 pour femmes) sont de petites unités (la plupart aménagées pour 30 personnes), ouvertes de nuit en relais des espaces journées, permettant des allers-retours entre l'espace de nuit et l'extérieur. Elles font l'objet d'une large information et d'échanges avec les acteurs de la veille sociale, en particulier lors des réunions de coordination de maraudes. Après plusieurs mois d'existence, elles suscitent néanmoins des **interrogations répétitives** concernant les liens de proximité lors de l'orientation, la durée d'accueil, la participation des publics ou les critères d'évaluation. Du temps est certes nécessaire pour que le dispositif puisse trouver son public comme un positionnement et un fonctionnement adaptés. C'est pourquoi la Fédération IdF

souhaite intégrer le comité de pilotage parisien et s'associer aux perspectives d'évolution, en dialogue avec les acteurs.

La Fédération IdF mettra en place un temps d'échanges entre les structures porteuses de haltes de nuit afin d'être force de proposition dans les orientations à apporter à ce dispositif.

Au-delà de cette démarche et autant que nécessaire, la Fédération IdF s'impliquera sur le dispositif "accueils de nuit ou haltes de nuit" auprès des adhérents gestionnaires de ce dispositif (ou futurs candidats) et **pour porter les recommandations fédérales auprès de tous services de l'Etat souhaitant développer ces dispositifs sur leurs territoires.**

• • • Amélioration des conditions de vie à l'hôtel, expérimentation dans le 11^e

La Fédération IdF participe à un **projet expérimental d'amélioration des conditions de vie à l'hôtel piloté par le Samu Social de Paris et la Direction Sociale de Territoire Est dans le 11^e arrondissement.**

Avec 22 hôtels partenaires du PHRH dans le 11^{ème} arrondissement, ce qui représente 380 familles (486 adultes et 433 enfants), ce territoire est, en nombre de ménages, le deuxième arrondissement d'accueil à Paris après le 18^{ème} arrondissement.

L'année 2018 a été consacrée à une phase de diagnostic de la situation de ces familles, permettant de disposer d'une vision territoriale et globale des problématiques rencontrées par celles-ci. Membre du COFIL de l'expérimentation, la Fédération IdF a participé à cette phase au travers une enquête réalisée auprès de 75 résident-e-s d'hôtels du 11^e dont l'objectif était d'identifier les pratiques actuelles et les besoins des familles hébergées dans l'arrondissement.

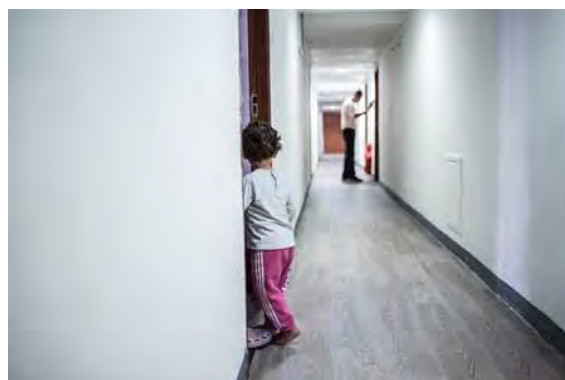
La passation des questionnaires a permis de constituer une liste de résident-e-s intéressé-e-s par la participation à un groupe d'échange et de réflexion avec pour objectif l'approfondissement des thématiques du questionnaire et leur priorisation.

Au terme de ce travail, 6 thématiques principales apparaissent comme les déterminants majeurs de l'amélioration des conditions de vie à l'hôtel :

- **L'accueil des familles sur le territoire**

- **L'aide alimentaire et la question de la qualité nutritionnelle**
- **L'accès aux droits : situation administrative et intégration par la langue française**
- **Le lien social**
- **Le suivi social**
- **La santé, notamment psychique des mères**
- **L'éducation, intégrant les dimensions de scolarisation et de parentalité**

La Fédération IdF co-pilote l'axe dédié à l'aide alimentaire au travers en développant, avec le groupe de résident-e-s, la DASES, le CASVP, et les acteurs locaux de l'aide alimentaire (Restos du Cœur, Jardins d'Alcinoos, Cantine du Bas Belleville...), un travail sur l'adaptation de l'offre existante aux besoins des personnes hébergées à l'hôtel et au développement d'une nouvelle offre plus adaptée.



Finalisation du référentiel maraude et Samu sociaux

Initiée en 2015 dans le cadre du groupe de travail « maraudes et Samu sociaux » animé par la Fédération des acteurs de la solidarité et la FNSS, l'élaboration d'un référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux s'est poursuivie et finalisée en 2018 avec la publication du référentiel.

Dans un contexte de diversification et de massification des situations d'exclusion et d'évolutions législatives importantes, les équipes de terrain de différentes associations et organismes intervenant partout en France, réunis dans le groupe de travail national « maraudes et Samu sociaux » ont jugé indispensable de réinterroger et d'évaluer la pertinence des réponses apportées aux personnes en situation de précarité et d'exclusion ainsi que les moyens et méthodes de leur prise en charge.

Ce référentiel a donc été créé pour devenir **un outil garant de la qualité des activités mises en place par les maraudes et les Samu sociaux et de valoriser leurs**

actions à destination des personnes les plus exclues.

S'inscrivant dans le cadre d'une démarche qualité, le référentiel a vocation à formaliser les valeurs, engagements et pratiques d'intervention au fondement de l'activité des maraudes et des Samu sociaux, en affirmant un cadre commun aux interventions des équipes bénévoles et professionnelles dans l'exercice de leur mission. Il se compose de 13 grandes références, qui reprennent les grandes missions des maraudes et Samu sociaux. Chaque référence se divise en critères permettant un échange au sein des équipes et favorisant une démarche d'auto-évaluation.

La publication du référentiel en octobre 2018, par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, affirme la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'enjeu de professionnalisation des maraudes et Samu sociaux et ouvre une seconde phase de travail autour de l'appropriation de cet outil par les équipes de terrain.



Accès aux droits

Des comités de veille « DALO » actifs et mobilisés



Les comités de veille continuent à se réunir au rythme de trois fois par an en moyenne, dans tous les départements sauf le Val d'Oise, à raison d'environ une quinzaine de participant.e.s par comité. Début janvier 2018 s'est également réuni le comité de veille

régional, qui a permis aux membres d'échanger avec les services de la DRIHL sur le plan d'actions qu'elle met en œuvre pour accélérer le relogement des ménages DALO. En 2018, les têtes de réseau (FAP, Fapil et Fédération IDF) ont réalisé une enquête sur les évolutions souhaitées par les membres de ces comités. Les principales pistes qui en sont ressorties sont :

- Inviter davantage de partenaires aux comités de veille
- Organiser une formation "de base" sur le DALO
- Etre plus réactif dans le suivi des actions d'un comité sur l'autre, avec identification de référents pour chaque action

Ces orientations ont été mises en place dans le courant de

l'année, même si la question de la répartition du suivi des actions entre les comités reste un point d'amélioration. Quelques exemples d'actions menées par les comités en 2018 :

- **Mise à jour du Manuel pratique sur le DALO à destination des associations**
- **Réunion d'échanges entre membres associatifs des COMED (commissions de médiation DALO)**
- **Rencontre de représentant.e.s des services logement de communes de Seine-Saint-Denis pour échanger sur leurs pratiques, suite à l'enquête menée par le comité de veille**



Interventions à la demande sur les droits et obligations des personnes hébergées

Le Manuel « Droits et obligations des personnes hébergées » édité en septembre 2016 continue à être diffusé régulièrement aux adhérents. A ce jour, 730 exemplaires ont été distribués, et 225 personnes ont participé aux formations organisées par la Fédération sur ce thème.

Par ailleurs, la Fédération intervient sur ce sujet à la demande des adhérents. Ainsi en 2018, nous sommes intervenus à deux reprises :

- **Le 28 juin à la demande du Samu Social de Paris**, dans le cadre d'une journée interne réunissant les équipes de leurs structures sur les règlements de fonctionnement. Le SSP mène en effet une réflexion sur l'harmonisation de ces règlements au sein de l'organisme, dans le respect de la loi de 2002-2.

- **Le 20 septembre pour le pôle Rosa Luxembourg du CASVP**, dans le cadre d'une rencontre de ses différents établissements, et la matinée a été animée par la Fédération IDF sur la thématique des droits et obligations.

Ce type d'interventions nous semble particulièrement intéressant, car il permet de mélanger les professionnels et niveaux de responsabilité, de faire valoir les points de vue et contraintes de chacun, et d'échanger sur les orientations associatives. Cela participe à l'acculturation sur la question du droit, qui est encore mal appréhendée par certains, et permet de réfléchir sur les pratiques.



Rencontre associations/CPAM de Paris

La Fédération IdF travaille depuis quelques années au rapprochement entre associations et organismes d'accès aux droits dans l'objectif de faciliter la prise en charge des personnes accueillies. C'est dans ce cadre que nous avons organisé des rencontres avec la CPAM de Paris pour les travailleurs sociaux afin de :

- **Renforcer les liens entre associations parisiennes et CPAM de Paris** et d'améliorer l'accès aux droits des personnes ;
- Clarifier le cadre d'intervention de la CPAM de Paris et donner à voir clairement la législation aux intervenants sociaux ;
- Donner un espace aux intervenants sociaux pour **exprimer les difficultés** qu'ils/elles rencontrent dans l'accompagnement dans les démarches

administratives des personnes pour l'obtention de couverture maladie ;

- Identifier des **pistes d'amélioration** concrètes à mettre en œuvre.

Une réunion a été organisée en janvier 2018.

Par ailleurs, la Fédération IdF envisage, en 2019, d'organiser des réunions d'informations sur chaque département, regroupant des intervenants sociaux du réseau de la Fédération IdF sur les dispositifs et services proposés par leur CPAM (notamment le dispositif PFIDASS - Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé - qui a pour objectif d'accompagner les assurés sociaux dans leurs démarches de soins pour ceux qui y auraient renoncé).

Favoriser l'accès à l'alimentation dans tous les territoires



Comme l'an dernier, la Fédération IdF est associée au suivi de la stratégie parisienne de l'aide alimentaire, le comité associant la Ville de Paris/DASES, l'Etat et les acteurs impliqués. En 2016-2017, les premières démarches ont consisté à recenser et cartographier les points de distribution alimentaire puis à organiser des

ateliers thématiques pour co-construire des propositions d'action. Parallèlement, l'une des mesures inscrite dans le Pacte parisien de Lutte contre la Grande Exclusion, vise le doublement du nombre de restaurants solidaires (de 6 à 12).

En 2018, la DASES a lancé une **étude pour identifier les besoins d'aide alimentaire** des publics précaires et adapter les réponses en termes d'offre et d'accessibilité. L'objectif vise à comprendre pourquoi certaines personnes préfèrent la distribution de rue aux restaurants solidaires et pourquoi une part du public ne fréquente pas les restaurants solidaires (par ex. les femmes seules, les familles). Conçue sous forme d'enquêtes par entretiens auprès de professionnels et par focus groupe auprès de publics cibles de l'aide alimentaire, l'étude sera restituée au printemps 2019. Comme dans les autres champs de la Solidarité, valeurs et principes éthiques sont fondateurs. Aussi une **charte** devrait-elle être proposée aux acteurs,

notamment à ceux de la distribution de rue.

D'autre part, la Fédération IdF co-pilote avec la DASES un groupe de travail dédié à **l'accès à l'alimentation des familles à l'hôtel**. Et ce, afin d'améliorer leurs conditions de vie dans le cadre d'une expérimentation portée avec le Samusocial de Paris dans le 11e arrondissement. Cette démarche associe les personnes concernées et a permis d'identifier des pistes pour mieux faire fonctionner les dispositifs existants (restaurants solidaires, épiceries sociales, centres de distribution des Restos du cœur). Elle a fait émerger une nouvelle proposition pour répondre au besoin d'autonomie des familles : les cuisines partagées. Cette idée sera reprise dans un appel à projet organisé par la Ville de Paris en 2019. Le comité de sélection associera des représentantes des familles, processus que nous accompagnerons.

L'aide alimentaire suscite notre vigilance à plusieurs titres. C'est un sujet permanent pour notre secteur vu le caractère fondamental et intemporel de ce besoin, vu l'augmentation du nombre de personnes en situation d'exclusion (sans compter celles en situation de pauvreté) et la grande diversité des publics concernés (âges, conditions de vie et de santé, goûts et traditions, ...). Nécessité première pour les personnes à la rue, l'accès à l'alimentation touche tant à la santé qu'à l'autonomie et au plaisir des personnes. Il représente aussi un vecteur de lien social.

Par ailleurs, l'aide alimentaire relève des politiques publiques mais son organisation éminemment territoriale engendre des inégalités d'accès que les restrictions financières n'amélioreront pas (Etat, Union européenne).

De fait, l'offre varie d'un territoire à l'autre : nombre et diversité des acteurs, de leurs statuts et moyens d'action (associations, institutions, paroisses/ collectifs, professionnels, bénévoles) ; répartition géographique et accessibilité des lieux de distribution ; inscription dans des dispositifs locaux volontaristes ou pas...

Si la lutte contre le gaspillage alimentaire, facilitée depuis 2016 par ladite loi Garaud, permet de multiplier les sources d'approvisionnement potentielles, la gestion des flux entre récupération, distribution et consommation ne va pas de soi et nécessite une implication des pouvoirs publics. En 2018,

nous avons rencontré plusieurs opérateurs de cette chaîne logistique afin de faciliter les liens avec les acteurs de notre réseau.

L'aide alimentaire deviendra-t-elle sous peu un défi pour certains territoires ? La baisse des dotations aux centres d'hébergement pèsera-t-elle sur l'enveloppe dédiée à la prestation alimentaire ? Comment s'appuyer sur l'expérience parisienne pour mobiliser les politiques publiques sur les zones blanches ? Comment soutenir les associations impliquées dans des schémas structurants ? Comment mutualiser les bonnes pratiques et satisfaire les besoins des publics précaires en Ile-de-France ?

Autant d'axes de questionnements à mener en réseau ces prochaines années.

Coordination d'acteurs & Partenariats

Les travaux de l'AFFIL : une journée régionale sur les évolutions du secteur et un groupe de travail sur l'hébergement/habitat intercalaire

Comme chaque année, l'AFFIL a organisé sa journée régionale, le 12 décembre 2018, intitulée « **De l'air, de l'air, de l'air. Le secteur de l'insertion par le logement à la recherche d'un nouveau souffle** ».



La matinée a été consacrée aux transformations des secteurs hébergement et logement et aux perspectives d'action en Ile-de-France.

L'après-midi se sont tenus trois ateliers d'échanges, sur trois thématiques importantes : **les nouvelles approches pour développer l'offre, les nouvelles manières d'accompagner, de sécuriser les parcours et de favoriser la mobilité, et les initiatives pour renforcer le lien aux territoires et faire naître des projets localement.**

Par ailleurs, l'AFFIL a lancé en 2018 des **travaux sur l'habitat/hébergement intercalaire**. En effet, au vu de la pénurie de places d'hébergement, les associations et les services de l'Etat sont constamment à la recherche de bâtis ou de terrain, mobilisables même de manière temporaire, en particulier pendant la période hivernale. Les organismes HLM font partie des propriétaires de bâti qui

peuvent contribuer à répondre à ce besoin. Les associations ont développé un savoir-faire en matière d'aménagement rapide et de gestion de ces lieux intercalaires. L'AFFIL souhaite donc valoriser et encourager le développement de ces solutions, via la production de 3 outils :

- Un socle d'engagements des acteurs, pour garantir la qualité des réponses apportées, et notamment la restitution des locaux dans les délais impartis
- Un document de communication à destination des élus locaux et des propriétaires de bâtis et de terrains, afin de les sensibiliser et de les inciter à les mettre à disposition
- Un document de capitalisation des expériences existantes, dans toute leur diversité, et une cartographie de ces expériences.



Un groupe de travail s'est réuni tout au long de l'année, auquel la DRIHL a participé. Ces travaux aboutiront en 2019 avec ces trois livrables et la tenue d'une journée, co-organisée avec la DRIHL, sur ce sujet.

•••••

• Rencontre régionale Action Logement Services Ile-de-France le 17 janvier

Le rôle d'Action Logement est important pour notre secteur, car il est à la fois réservataire de logements d'insertion, relogeur, et propose un certain nombre de services liés au relogement.

Le mouvement a entrepris une réforme d'ampleur en 2016, qui s'est poursuivie en 2017 et 2018. Cela génère de nombreux questionnements des acteurs de terrain. La Fédération et ses partenaires FAP et Fapil, avaient donc rencontré le 2 octobre 2017 des représentants d'Action Logement Services Ile-de-France.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'organiser un temps d'échanges à destination de l'ensemble des associations des différents réseaux, ce qui a été fait le 17 janvier.

Ce temps d'échanges a donné lieu à la présentation de la réforme d'Action Logement et de sa nouvelle organisation en Ile-de-France, du bilan et des perspectives de « la cellule DALO » d'Action Logement, et enfin des aides et services d'accompagnement des ménages.

Il a permis d'identifier des contacts « Action Logement » par département, très utiles pour les associations.

La rencontre a réuni plus de 75 participant.e.s.



ActionLogement

•••••

• Rencontre régionale sur les partenariats SIAE/Entreprises pour mieux recruter

La Fédération IdF a coordonné une rencontre régionale de l'inter-réseau IAE GRAFIE, à destination des SIAE, des employeurs, et des partenaires emploi d'Ile-de-France.

Cet événement intitulé « Coopérations SIAE et Entreprises: Innovons pour mieux recruter en Ile-de-France » s'est tenu le 20 décembre 2018, et a rassemblé près de 80 participants venant de l'ensemble des départements d'Ile-de-France. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mission GRAFIE « Passerelle SIAE-entreprises », qui vise à soutenir les SIAE franciliennes dans la mise en œuvre de parcours d'accès à l'emploi des salariés en insertion à travers l'accompagnement de collaborations avec des entreprises. Cette mission régionale se décline autour de 4 grands axes :

- **Structurer une communication du secteur de l'IAE**, en direction des entreprises, pour valoriser les compétences des salariés en insertion
- **Former et outiller les SIAE et les entreprises** sur la mise en œuvre d'actions de recrutement et d'intégration dans l'emploi (tutorat, immersion en poste...)
- **Accompagner des partenariats structurants avec des employeurs**, pour mettre en lien les SIAE franciliennes avec des opportunités d'accès à l'emploi pour leurs salariés (rapprochement sur les métiers en tension, collaborations avec des réseaux d'entreprises, ...)
- **Promouvoir les initiatives des SIAE pour mieux coopérer avec les employeurs**, et favoriser les échanges entre les acteurs de l'insertion et les entreprises pour accompagner l'émergence des approches de recrutement plus inclusives

L'événement régional organisé le 20 décembre, a contribué à la mise en œuvre du quatrième axe de la mission en permettant aux SIAE et aux entreprises, de découvrir leurs initiatives respectives, et d'identifier ensemble des pistes

pour développer des approches communes.

La rencontre a démarré par une table ronde sur le thème « *l'IAE comme solution aux besoins de recrutement des employeurs* », offrant un premier temps de mise en débats. Cette table ronde a permis de partager, le point de vue d'une intervenante spécialiste des questions d'emploi au CNRS, les attentes exprimées par deux représentants des entreprises, un dirigeant de PME du secteur espaces verts et un membre d'un réseau national de dirigeants (AFMD), et les solutions de l'IAE présentées par un dirigeant de SIAE et par la Fédération IdF au titre de la mission passerelle.

Un second temps d'échanges, sous forme de sous-groupes thématiques, a permis à chacun des participants, de partager ses propres constats, ses expériences et ses projets, en partant d'un témoignage sur une action remarquable.

Les thématiques, abordées dans le cadre de ces trois sous-groupes, couvraient un large spectre des partenariats SIAE-employeurs :

1. « **Recruter autrement** : Entreprises et SIAE sont-elles prêtes à innover pour sortir des schémas classiques? »
2. « **Quelles actions préalables ou complémentaires au recrutement pour mieux préparer les candidats ?** »
3. « **Maintien dans l'emploi** : comment travailler ensemble sur la phase d'intégration d'un nouveau salarié ? »

La matinée s'est conclue par une séquence très opérationnelle, sur des stands, dédiée aux rencontres directes entre des SIAE et des entreprises ayant des besoins de recrutement à pourvoir immédiatement.

Les participants ayant largement plébiscité ce format de rencontre, une nouvelle édition sera proposée en 2019.

• • • •

• Développement des partenariats pour l'accès à l'emploi des publics bénéficiaires d'une protection internationale

En 2018, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a développé des partenariats avec différents acteurs de l'emploi et de la formation œuvrant pour faciliter l'intégration des publics bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Ces partenariats ont permis à la Fédération Ile-de-France de travailler à la mise en réseau des différents acteurs intervenants sur cette thématique : structures d'hébergement et d'accompagnement des personnes, structures du service public de l'emploi, organismes spécialisés dans la formation linguistiques, structures d'insertion par l'activité économique, etc.

La Fédération Ile-de-France s'est ainsi positionnée comme

un acteur important des travaux sur l'accès à l'emploi et à la formation des publics BPI et a notamment participé en janvier 2019 à une action de sensibilisation des conseillers de Pôle Emploi Paris autour des spécificités du public BPI.



• • • •

• Création de Dynamo France



La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France a participé activement à la création, au printemps 2018, de l'association Dynamo France, Plateforme française de Dynamo International, réseau de travailleurs de rue intervenant auprès des adultes et enfants en situation de rue.

L'association est composée de Fédérations (Fédération, CNLAPS), d'associations (Charonne-Oppelia, Aurore, Action Jeunesse Pessac) et de travailleurs de rue à titre individuel. À l'échelle nationale, sur l'ensemble du territoire français, le réseau Dynamo poursuit plusieurs objectifs: créer des dynamiques d'échange de pratiques, dans une volonté de formation et de montée en compétence des intervenants en terme de partage d'expérience et de méthodologie :

- **Promouvoir et valoriser le travail social de rue** au niveau national, européen et international, auprès des populations, des professionnels et des pouvoirs publics avec les personnes accompagnées, dans une démarche de plaidoyer

- Se solidariser vis-à-vis des autres plateformes nationales dans leur action pour la reconnaissance des droits fondamentaux
- S'inscrire dans une **dynamique européenne** pour le développement de projets
- Développer des **solidarités multiples**
- Utiliser cette dynamique pour créer des conditions de mieux-être et des possibilités d'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées

Le lien avec les autres plateformes nationales du réseau Dynamo, formalisé lors de rencontres de travail (groupe pilote à Katmandou en 2018) permet parallèlement un échange utile de pratique et la construction d'un plaidoyer auprès des instances supra nationales pour une reconnaissance et la protection du travail de rue, et des droits des personnes en situations de rue.

Le second semestre 2018 a été consacré à l'organisation de la journée inaugurale de la plateforme française qui réunira, le 21 février 2019, 110 professionnel-le-s de 17 départements autour de la thématique de l'éthique de l'accompagnement.

• • • •

• Accompagnement de l'engagement sociétal SNCF

Accompagnant depuis 2011 la SNCF dans le développement de l'engagement sociétal des gares parisiennes, la Fédération IdF a poursuivi en 2018, avec les référentes sociales, l'organisation des tours de gare sociétaux visant la coordination des interventions en gare à destination des personnes sans-abri, sur les gares Lyon-Bercy, Montparnasse, Austerlitz, Saint-Lazare, du Nord et de l'Est ainsi que le développement d'une culture et d'une compréhension partagée des enjeux entre les différents intervenants.

Sur ces différentes gares, l'orientation des publics est facilitée par la réalisation de supports d'information adaptés à chaque gare, à destination des publics en errance et

des intervenants allant à leur rencontre. En lien avec les référentes sociales, la Fédération IdF a actualisé en 2018 ces supports afin de suivre l'évolution des publics rencontrés. De façon ponctuelle, en lien avec les référentes sociales, la Fédération IdF intervient auprès des associations et collectifs non conventionnés menant des actions en gare en vue d'une meilleure compréhension des enjeux de l'errance en gare.

Le travail aux côtés de Gares et Connexions s'est étoffé en 2018 avec l'accompagnement de la mise en œuvre de l'extension du projet d'Equipes Mobiles Interdisciplinaires aux gares du sud parisien, action portée sur ce territoire par l'équipe Bociek de l'association Charonne-Opellia.

Initié à la suite d'un diagnostic des besoins en santé mentale des publics en errance dans les gares réalisé en 2017, auquel la Fédération IdF avait participé, ce projet co-financé par la Ville, la SNCF et l'Etat nécessite **un travail de maillage étroit** avec les autres intervenants sur le territoire parisien, auquel la Fédération IdF contribue notamment lors des COPIL réguliers des EMI Nord et Sud.

Au-delà de l'accompagnement des intervenants sociaux, la collaboration avec la SNCF se développe également en direction des agents intervenant en gare via une participation à l'organisation des forums solidarité, temps privilégiés d'échange et de communication. Cette action prendra une nouvelle ampleur en 2019 avec l'organisation de forums ouverts aux voyageurs permettant de communiquer auprès du grand public sur l'action de la SNCF à destination des publics sans-abri et participer d'un changement de regard des voyageurs sur les personnes en errance en gare. Particulièrement fréquentées par les publics en errance

et lieu d'arrivée de nombreuses personnes en grande précarité à Paris, les **gares parisiennes demeurent un espace stratégique pour le développement d'une politique intégrée de lutte contre la grande exclusion**. Par la mise en œuvre d'une coordination des interventions et son articulation avec les projets d'insertion par l'activité économique portés en gare, la SNCF poursuit, avec la Fédération IdF, son engagement pro-actif dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.



• • • • • Réseaux solidarité : évolution du format, thèmes, dynamiques • locales

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France vise à développer les relations locales entre acteurs de la veille et de l'insertion sociales pour favoriser les parcours de sortie de rue des personnes en grande précarité et leur inclusion (urbaine, sociale, économique, citoyenne). Elle nous a été confiée par la Ville de Paris / DASES et est animée par une approche transversale, concertée et partenariale, dans l'esprit du Pacte parisien de Lutte contre la grande exclusion.

En 2018, **les réunions des Réseaux Solidarité** s'inscrivent toujours davantage dans cette dynamique, rassemblant une diversité croissante d'intervenants : maraudes, accueils de jour, espaces sociaux d'insertion, bagageries, centres d'hébergement, pensions de famille ; associations bénévoles et professionnelles locales ; services sociaux, de santé et autres intervenants mobilisés auprès des personnes sans-abri.

Ces rencontres permettent aux acteurs de **mieux se connaître et d'échanger autour d'un thème lié aux réalités du territoire**. Celui-ci est choisi à partir des remontées du terrain, des problématiques locales ou parisiennes. À chaque fois, les deux chargé-e-s de mission construisent l'ordre du jour en fonction des réflexions, expériences et actualités sur le sujet. Il s'agit de partager des références communes, de faciliter les relations entre interlocuteurs et l'échange des pratiques. Cela contribue aussi à faire émerger constats, questionnements et démarches en cours.



En 2018, la Fédération IdF a organisé 14 réunions des Réseaux Solidarité, en lien avec 8 mairies d'arrondissement (11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) et les 4 Directions sociales de territoire. Voici quelques traits significatifs à retenir.

Tout d'abord, les thèmes abordés sont révélateurs des **préoccupations actuelles**. Elles sont relatives **aux publics**: féminisation, présence accrue de personnes vieillissantes ou en situation administrative précaire. Elles confirment des sujets émergents ou résurgents : **l'accès aux droits, à la santé et à la culture ; l'aide alimentaire; les addictions; l'inclusion numérique**. Au-delà, ce sont tant le lien social que la qualité de vie des personnes qui sont interrogés.

D'autre part, les retours des participants énoncent des **besoins flagrants** : se rencontrer et s'exprimer dans un cadre souple ; enrichir et décloisonner les pratiques; pouvoir s'informer/se former de manière accessible et régulière. Ainsi, les réunions conjuguent approche généraliste (repères théoriques, juridiques, parisiens) et approche terrain. Elles se déroulent désormais plus souvent dans des structures du territoire et avec une visite en amont. Elles font davantage place à la parole et à l'expertise des personnes qui ont été accompagnées et qui viennent parfois témoigner. En outre, la diffusion du mail mensuel "**Infos Mission Précarité Paris Fédération-IdF**" est appréciée, voire attendue.

En 2019, nous poursuivrons naturellement l'organisation de ces rencontres en nous adaptant aux évolutions et priorités du terrain. Nous accompagnerons les mairies qui ont manifesté leur intérêt pour de telles réunions (par ex. les 5e, 9e, 10e) et envisagerons, si besoin, de nouveaux formats. **Nous resterons attentifs aux signaux et perspectives émis par ces espaces de dialogue**. Et ce, en appui des acteurs engagés, dans le **respect de la singularité des territoires et de la cohésion des démarches parisiennes**.



Participation

Présentation des parcours en SIAE lors d'une plénière du CRPA IdF



Le conseil régional des personnes accueillies / accompagnées d'Ile-de-France (CRPA IDF) a demandé à la Fédération Ile-de-France de présenter l'offre de parcours de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en Ile-de-France, lors de la plénière qui s'est tenue le 6 décembre 2018.

Anne-Marie THOLI, salariée de l'association Emmaüs Défi et administratrice à la Fédération IdF, a présenté les missions d'accompagnement et les actions de formation mises en œuvre par les SIAE franciliennes, à l'ensemble des « personnes accueillies », des professionnels et des bénévoles présents lors de cette plénière.

Les participants ont ainsi pu appréhender les règles contraignantes qui encadrent l'orientation des personnes

vers ces dispositifs d'insertion, le rôle de chacun des organismes intervenants dans ces démarches (SIAE, Pôle emploi, services sociaux, ...), et être informés sur les outils permettant de trouver une SIAE de son territoire.

Une fois abordé ce point essentiel concernant l'accès aux offres d'emploi de l'IAE, les participants ont pu échanger, avec l'intervenante, sur les pré-requis demandés généralement dans le cadre des recrutements en SIAE, et sur l'offre d'accompagnement mise en œuvre auprès des personnes. La dernière séquence de l'après-midi a permis de proposer une présentation, concrète, de l'organisation des postes de travail et des actions d'accompagnement des salariés en insertion, au sein du chantier d'insertion parisien d'Emmaüs Défi.

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF membre du comité scientifique de la Nuit de la Solidarité de la Ville de Paris

En 2018, la Ville de Paris a initié la Nuit de la Solidarité, visant à **mieux connaître le nombre de personnes sans-abri**, ainsi que **leurs besoins**. La Nuit de la Solidarité consiste en un décompte, une nuit donnée, des personnes en situation de rue (c'est-à-dire n'ayant pas d'endroit où dormir ou dormant dans un endroit impropre au sommeil). Cette action s'est révélée être une réelle nécessité, répondant à un besoin de comptage et de caractérisation des profils plus réalistes que ne le permettent notre outil actuel « demandes

non pourvues » en raison de l'augmentation des situations de non recours étroitement corrélées à la saturation du système d'hébergement. La Fédération IdF a invité ses adhérents afin qu'ils y participent activement. Lors de la première Nuit de la Solidarité, organisée dans la nuit du 15 au 16 février 2018, 3 035 personnes avaient été recensées, dont 485 dans le métro et les parkings. Les travaux ont été menés par l'Atelier parisien d'urbanisme, sous l'égide d'un comité scientifique dont la Fédération IdF fait partie.



Aide aux projets vacances : outil d'accompagnement social

Parce que les vacances ne doivent pas être synonymes d'exclusion, la Fédération IdF avait pris la décision de s'associer, en 2010, à l'ANCV pour mettre à votre disposition l'Aide aux Projets Vacances ou APV.

Cette aide financière à la personne, sous forme de Chèques-Vacances, s'intègre pleinement dans une démarche de projet et contribue ainsi au parcours éducatif élaboré avec les travailleurs sociaux.

L'Aide aux Projets Vacances est un véritable outil dans l'accompagnement des personnes : elle favorise leur épanouissement et permet, dans le même temps, de consolider leur parcours d'insertion. Les plus démunis peuvent enfin profiter d'un moment de répit mais aussi

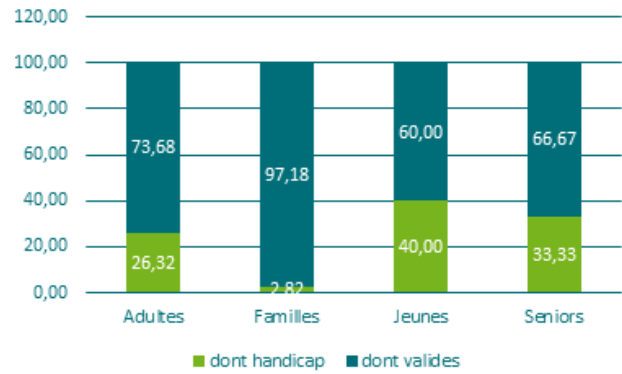
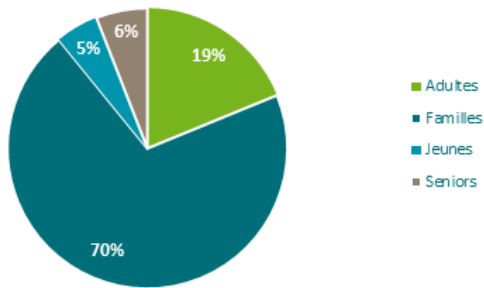
de loisirs, comme tout le monde, après avoir surmonté les freins et inquiétudes liés aux vacances. Par ailleurs, les vacances sont aussi l'occasion pour les familles de se retrouver dans un autre cadre et de renforcer les liens familiaux mis à l'épreuve par les parcours complexes.

Ce dispositif permet des séjours de 4 à 21 nuitées en France et dans l'Union Européenne, dont le coût par jour et par personne peut aller jusqu'à 110 €.

En 2018, ce dispositif a permis à 101 personnes accueillies et 13 accompagnateurs de partir en vacances, malgré une enveloppe qui reste basse.



Répartition des bénéficiaires



Témoignage d'une des bénéficiaires

« Bonsoir, je viens de passer des vacances tout simplement inoubliables je remercie fortement Isabel, Michel, Tayna et les responsables. C'est vacances ont été précieuses pour moi. Je repars les batteries bien chargées. Merci.

Ces moments passés en votre compagnie m'ont fait beaucoup de bien un grand merci pour votre générosité votre accueil, vos sourires, votre bonne humeur m'ont fait

passer des vacances fantastiques. Je ne savais pas ce que c'était le paradis sur terre maintenant si ! encore merci pour ces vacances magiques.

Le soleil, la plage, les piscines, les restos, un paysage magnifique et plein de bons souvenirs. Un grand moment de satisfaction et de plaisir pour moi qui vient de si loin ! encore mille merci à vous. »



Tournoi de pétanque

Perspectives 2019

L'année 2018 nous a permis de mieux cerner les orientations des pouvoirs publics en matière d'accueil et d'hébergement. Si nous ne pouvons que reconnaître la volonté du gouvernement de lutter contre la précarité, qui se traduit en 2019 par la mise en œuvre de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** à laquelle la Fédération IdF est largement associée, notre fédération reste vigilante quant aux impacts des orientations gouvernementales sur les personnes les plus vulnérables. Cette vigilance constitue la colonne vertébrale de nos actions en 2019.

Continuer à porter nos valeurs

Depuis plusieurs mois, nous constatons une **remise en question du principe de l'inconditionnalité** de l'accueil. Les SIAO nous ont alertés et cette tendance risque d'être accentuée par les orientations gouvernementales. C'est pourquoi, nous avons souhaité objectiver ce constat en menant une enquête sur l'inconditionnalité de l'accueil en structure d'hébergement. Nous devrions organiser un temps de restitution de cette enquête au second semestre 2019 afin de présenter le diagnostic établi, nos recommandations et notre plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

En partenariat avec la Fédération addiction, nous organiserons en octobre prochain une journée de rencontre et d'échanges de pratiques entre les acteurs de nos secteurs respectifs afin de **faciliter l'accueil et le maintien des personnes en précarité et souffrant d'une addiction dans les structures d'hébergement**.

La question de la **continuité de l'hébergement** se pose avec acuité. Au sein du dispositif généraliste, les associations sont de plus en plus souvent interrogées sur la durée des parcours et ce, alors même que la situation au regard de l'accès au logement se détériore. Dans les dispositifs dédiés aux migrants (BOP 104 et 303), les textes réglementaires prévoient des remises à la rue des personnes sans intégrer ni anticiper explicitement la possibilité pour ces ménages déboutés, bénéficiaires d'une protection internationale de solliciter le volet insertion du SIAO.

Depuis de nombreuses années, les personnes accompagnées, qui font maintenant partie intégrante de nos CA, nous rappellent l'importance d'avoir un « chez soi », de ne plus être obligé de déménager à chaque changement de situation... de sortir du parcours en escalier. Aussi, la Fédération poursuivra son implication dans la **mise en œuvre du Logement d'Abord**, que ce soit à travers son plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires, notamment dans le cadre

du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, ou dans l'accompagnement du réseau. Il s'agit de mettre en avant les conditions de réussite de cette politique, dans le contexte difficile de l'Ile-de-France, et de veiller à ce que personne ne soit laissé sur le côté.

Accompagner une dynamique autour du logement d'abord

En mars 2019, se tiendra une journée régionale « **logement d'abord en Ile-de-France : oui mais comment ?** ». Elle nous permettra d'échanger, de réfléchir collectivement, d'affiner notre plaidoyer et d'être force de propositions, et donnera lieu à des actions d'accompagnement du réseau dans l'évolution des pratiques.

L'une des conditions de réussite du Logement d'abord étant l'évolution des modalités d'accompagnement, vers plus de transversalité, pluridisciplinarité et de souplesse, nous porterons ce message et soutiendrons les initiatives en ce sens.

Défendre le droit à l'hébergement des primo-arrivants

Depuis 2016 afin de répondre à la « crise des migrants », nos adhérents ont ouvert, à la demande des services de la DRIHL des centres d'hébergements dédiés aux « migrants ». Au cours de l'année 2018 et afin d'avoir une affectation des crédits de l'Etat cohérente avec sa programmation, l'Etat a pris la décision de créer de nouvelles places en HUDA ou CPH ; les CHUM existants en Ile-de-France, nombreux se sont positionnés sur ces AAP. La fédération mènera, au cours du premier semestre 2019, son lobbying afin que la **transformation des CHUM en HUDA ou CPH** ne se traduise pas par des remises à la rue massive de personnes vulnérables. Elle poursuivra sa mobilisation afin que la question des **personnes migrantes** soit traitée de **manière concertée**, que des actions soient mises en place pour assurer la fluidité des dispositifs créés, le principe de continuité de l'accueil et que le droit des personnes soient respectés et que les conditions d'accueil et d'accompagnement soient dignes. La Fédération IdF contribuera également aux travaux d'élaboration du SRADAR et à toutes les actions qui favorisent à l'intégration des Bénéficiaires d'une Protection Internationale.

Promouvoir l'accès aux droits

La Fédération IdF s'inscrivant dans la démarche de « pouvoir d'agir » des personnes, nous travaillerons à une déclinaison, plus facilement appropriable, du manuel « **droits et obligations des personnes hébergées en établissement relevant de la Loi 2002.2** » pour les personnes hébergées. Ce fascicule pourra être également diffusé auprès des bénévoles d'actions de nos adhérents.

La **santé des personnes en précarité** est l'un de nos axes fort, en effet comment bien vivre ou bien accompagner sont des enjeux essentiels, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France organisera une journée d'échanges, en partenariat avec le SamuSocial de Paris sur la « **santé des personnes migrantes** », mettra en place un cycle de formation **précarité/vieillesse** afin que nos intervenants sociaux soient mieux outillés. La fédération poursuivra son lobbying auprès de l'ARS afin que chacun, quelle que soit sa situation administrative, puisse bénéficier de soins.

Les activités culture, sports et loisirs sont reconnues par tous comme étant de véritables outils de l'accompagnement, malheureusement nos établissements ne sont évalués que sur l'insertion dans le logement ou dans l'emploi. La Fédération a œuvré, tout au long de l'année 2018, à la valorisation et la promotion des activités culture, sport et loisirs dont le point d'orgue sera la journée du 19 février prochain. Ce temps sera l'occasion de présenter et de diffuser notre **plaidoyer**. Le groupe de travail poursuivra son action autour de deux axes : les indicateurs pour les rapports d'activité et le projet Respirations.

Le **non-recours à l'hébergement**, lié au manque criant de solutions pour les isolés notamment, devient bien trop fréquent et ne nous permet plus d'utiliser l'indicateur « DNP » pour évaluer le nombre de personnes qui restent en situation de rue, la Fédération IdF réitérera son soutien à l'organisation de la Nuit de la solidarité à Paris. Ce phénomène n'étant pas exclusivement parisien, nous poursuivrons la réflexion, avec les SIAO et les services de la DRIHL, sur une méthodologie qui nous permettrait de mieux apprécier le **nombre** mais également la **typologie des ménages en situation de rue**. Les travaux initiés sont menés, de manière partenariale, dans le cadre de l'OFPRUH.

Soutenir l'insertion par l'activité économique et l'accès à l'emploi

Nous poursuivrons notre mobilisation en faveur du **développement de l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE)** notamment auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'en direction d'acteurs économiques (Société du Grand Paris, SNCF, RATP, PME IDF...), et nos actions d'accompagnement et de soutien aux expérimentations auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Afin d'apporter une contribution concertée avec nos adhérents, en mars 2019, nous co-organiserons avec la Fédération, le Coorace et Emmaüs France, les régions Centre Val-de-Loire, Grand Est et Hauts-de-France une rencontre ayant pour objet notre « **Contribution à la Réforme de l'insertion par l'activité économique** ». La Fédération IdF poursuivra son soutien au développement de notre inter réseaux francilien le GRAFIE.

La Fédération investira, encore plus pleinement, le champ de la médiation active en se positionnant sur **l'expérimentation Sève** (SIAE et entreprises vers l'emploi) destinée à positionner, sur leur territoire, les structures de l'insertion par l'activité économique comme de véritables médiatrices auprès des entreprises pour favoriser l'emploi durable des salariés en insertion.

Favoriser le décroisement

En poursuivant notre logique de décroisement des politiques publiques, nous soutenons la poursuite du dispositif Convergence, et par ailleurs le développement de l'association Dynamo France dont l'objectif est de rassembler et mettre en réseau **les acteurs français du travail de rue** qui agissent sur le terrain auprès de populations variées travaillant et/ou vivant dans la rue (enfants, jeunes, adultes).

Dans cette même optique et afin de faciliter le repérage et l'accès aux principaux dispositifs supports d'insertion globale, nous poursuivrons notre investissement dans la création d'une **plateforme numérique**, en lien avec la fondation Sanofi Espoir.

Impulser et participer à des temps d'échanges et de concertation

Le lobbying soutenu que nous menons, nous a permis d'obtenir de la **Préfecture de Région** l'assurance de la mise en place de **rencontres régulières** afin d'aborder les questions suivantes : la période hivernale, le suivi de l'impact des équipes mobiles, la situation du 1er accueil des migrants, la transformation des CHUM... Nous serons vigilants quant à la qualité des réponses qui nous seront proposées sur ces différents sujets. Nous poursuivrons les enrichissantes rencontres, à destination des adhérents, que nous organisons, seul ou en inter-réseaux, avec la DRIHL et la DIRECCTE.

Notre mobilisation dans la mise en œuvre opérationnelle des mesures du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** sera tout aussi soutenue en 2019. Nous veillerons à ce que le Pacte facilite l'accès à l'hébergement, à l'emploi, à la santé et au logement des publics les plus exclus. Nous resterons aussi attentifs aux différentes formes de participation des usagers et des territoires portés à travers ce Pacte.

Accompagner les adhérents et les territoires

Depuis plus de 4 ans, les prêts de locaux vides de ministères, APHP, Ville de Paris..., ont permis de développer un parc d'hébergement supplémentaire afin d'accueillir les personnes en situation d'exclusion. Aujourd'hui, nous constatons la difficulté à renouveler le parc intercalaire afin de maintenir la capacité d'accueil. La Fédération s'implique dans le groupe de travail réuni au sein de **I'AFFIL**, afin de travailler à un cahier des charges de l'habitat intercalaire et séduire ainsi de nouveaux bailleurs. Nous aurons également à mener une action de communication en direction des élus locaux afin de faciliter les projets d'implantation.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France sera vigilante à préserver une **équité territoriale** dans la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris ; à cette fin, nous poursuivons notre participation active aux travaux du CRHH et nous proposerons notre contribution à ceux du PMHH.

La mission « Précarité Paris » continuera à développer les réseaux de solidarité dans les arrondissements, au bénéfice des personnes en situation de rue et avec l'ensemble des intervenants, élus et institutions, professionnels et bénévoles.

Nous poursuivons notre partenariat avec Gares & Connexions tant sur l'intervention sociale en gare que sur la création d'activité économique en direction des plus précaires.

Par ailleurs, nous poursuivons notre investissement d'intermédiaire facilitateur pour le recrutement de jeunes en **Service Civique** pour nos adhérents.

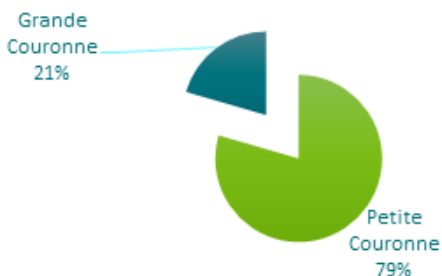
Enfin, s'agissant de nos adhérents et des publics accueillis, nous resterons mobilisés sur la question **des financements**. La fédération défendra l'octroi de subvention/dotation permettant d'assurer un accueil digne, tant dans la qualité de l'hébergement que dans les prestations proposées (repas...), elle sera également vigilante à ce que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement social global adapté.

Vie fédérale

· Vie des instances

En 2018, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois et le bureau 4 fois pour préparer les décisions du conseil d'administration puis les mettre en œuvre. Les membres du bureau ont assuré des mandats individualisés tels que représentations extérieures, présidence d'une commission, référence d'un secteur particulier. Certains participent à des réunions organisées par la fédération ou sont intervenus dans des congrès ou des journées d'études.

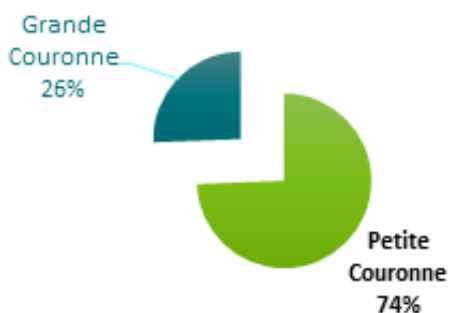
Implantation des sièges des associations adhérentes



· Les Adhérents

Au 31 décembre 2018, la Fédération IdF compte 151 organismes/associations et 418 activités/établissements/services adhérents.

Implantations des établissements des associations adhérentes



● LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION IDF ●

Bureau régional 2018-2019

Arthur ANANE
Président

Maritsa ANASTASIOU
Vice-Présidente | HUL

Jean-Paul CARCELES
Vice-Président | IAE

Rachid OUARTI
Vice-Président | IAE

Sébastien FRUTIEAUX
Vice-Président | Vie Fédérale

Marie-Françoise LEGRAND/Bruno MOREL
Vice-Présidente | Vie Fédérale

Martine THEAUDIERE
Vice-Présidente | HUL

Patrick ROUYER
Vice-Président | HUL

François MORILLON
Vice-Président | Migrants

Djamel CHERIDI
Vice-Président | Migrants

Véronique GOUPY
Trésorière

Jean-Jacques MERLIN
Trésorier adjoint

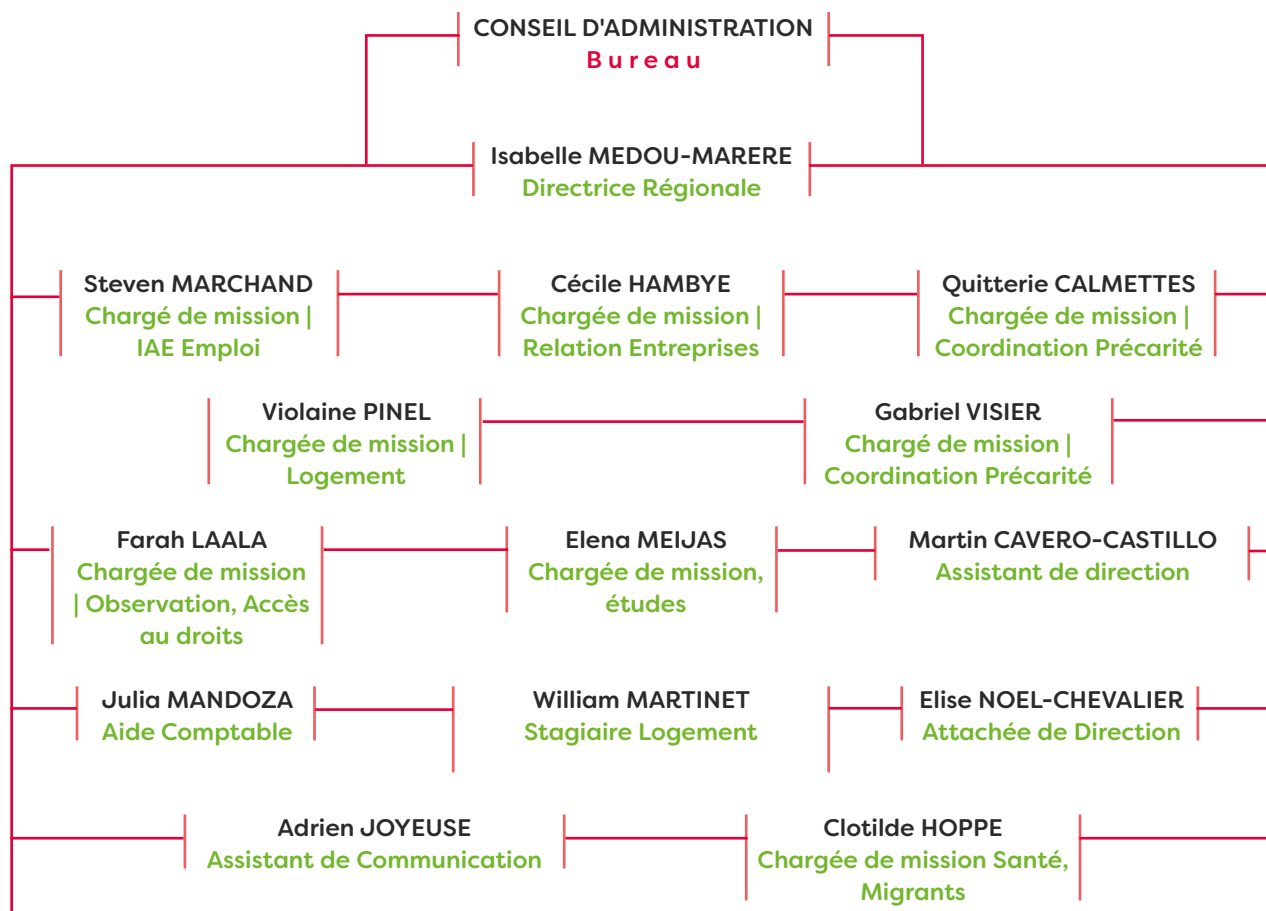
Christophe PIEDRA
Secrétaire

Patricia LEGER
Membre du Bureau

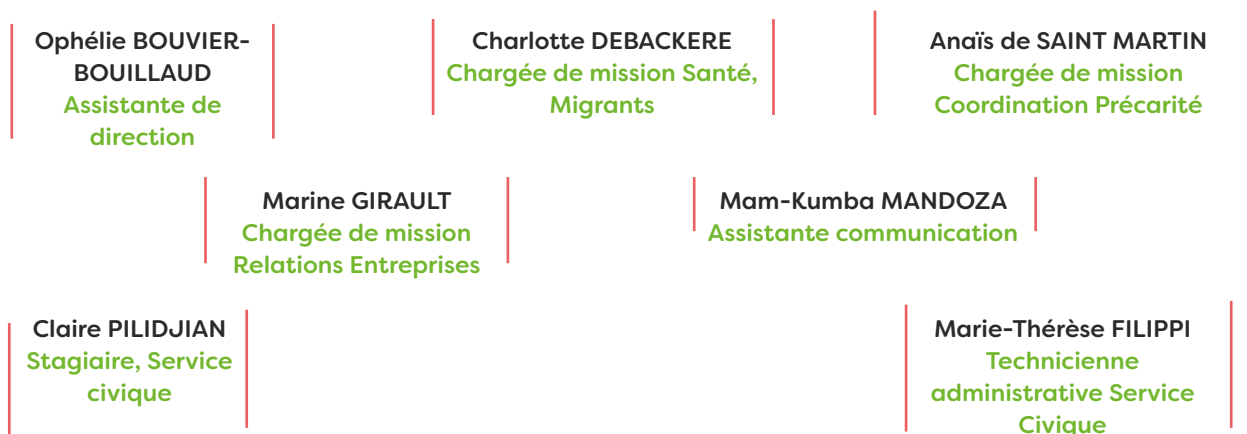
Conseil d'Administration 2018-2019

Arthur ANANE La Rose des Vents (77)	Jean-Paul CARCELES La Mandragore (78)	Véronique GOUPY ESPEREM (75-94)	François MORILLON Aurore (75)
Maritsa ANASTASIOU ACSC (IDF)	Djamel CHERIDI Coallia (IDF)	Géraldine BLIN ARS 95 (95)	Christophe PIEDRA Fondation Armée du Salut (75)
Jean-Jacques MERLIN Interlogement 93 (93)	Patrick ROUYER ESPERER (95)	Romain GUILLONNET L'HED (75)	Albert KADIO CRPA IdF (IdF)
Rachid OUARTI ACR (78)	Patrice FLEURY Garances (93)	Eric PATERNI VIA Habitat (77)	Anne-Marie THOLI Emmaüs Dédi (75)
Loïc COURTEILLE La Canopée GCSMS (92)	Patricia LEGER ADN 93 (93)	Isabelle MIALON Secours Catholique (92)	Sébastien FRUTIEAUX Dignité (75)
Marie-Françoise LEGRAND / Bruno MOREL Emmaüs Solidarité (75)	Gilles PETIT-GATS CASP (93)	Martine THEAUDIERE C2DI 93 (93)	

● L'ORGANIGRAMME DE LA FÉDÉRATION IDF ●



>> Ont également contribué à l'activité de la Fédération IDF en 2018 ...



● LES REPRESENTATIONS ●

Des responsables (administrateurs et salariés) sont mandatés pour représenter la FAS et ses adhérents et présenter leurs positions auprès :

●	de l'Agence Régionale de Santé
●	de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
●	du Comité de pilotage du Pacte Parisien de lutte contre la Grande Exclusion
●	du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Ile-de-France
●	du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
●	du Comité Régional d'Orientation et d'Animation de l'IAE
●	du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies
●	du Collectif Alerte Ile-de-France
●	du Conseil Départemental de l'Insertion de Paris
●	des Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)
●	du Comité ARSIE (Aide Régionale aux Structures de l'Insertion par l'Economique)
●	du Conseil Consultatif des Solidarités de Paris
●	des Groupes sur les schémas départementaux de la domiciliation
●	du Groupe Sortants de Prison de la Ville de Paris
●	du Groupe des Acteurs de l'Aide Alimentaire à Paris
●	du Comité de Pilotage Régional du dispositif d'intermédiation locative Solibail
●	de la Conférence Régionale des Services Intégrées d'Accueil et d'Orientation
●	des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions au niveau départemental
●	du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées des différents départements franciliens
●	des Commissions " Accords Collectifs " Départementaux
●	COMED (Commissions DALO)
●	du Comité Régional de suivi DALO

Par ailleurs, la Fédération IDF participe aux Conseils d'Administration

●	du GIP Samu Social (Groupement d'intérêts Public)
●	de la CRESS IDF
●	du GRAFIE (Groupement Régional Franciliens des Acteurs de l'Insertion par l'Economique)
●	de Droit de Cité Habitat
●	de l'AFFIL - Vice-Présidence (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement)
●	de l'ATELIER (Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire)
●	de l'OFPRUH - Co-Présidence
●	Dynamo
●	...

● LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ●

Les **commissions** sont des lieux de rencontre privilégiés de tous les acteurs de l'association régionale. Ils sont le relais du Bureau, préparant et prolongeant ses travaux, mandatés et contrôlés par lui. Leur création ou reconduction fait l'objet, chaque année, d'une décision du conseil d'administration.

Une commission régionale est un ensemble restreint de personnes compétentes dans un domaine, acceptant de s'engager dans une recherche, une action sur l'un des thèmes relevant du domaine d'intervention de la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

Elles sont présidées et animées par un membre du conseil d'administration ou par une personne qualifiée désignée par le bureau.

Elles peuvent notamment créer des **groupes**, ponctuels ou permanents, dont elles déclenchent, suivent, synthétisent et évaluent les travaux.

COMMISSION VIE FÉDÉRALE

Objectifs

Elaboration du nouveau projet stratégique de la Fédération IdF, réforme des statuts

Public

Administrateurs

COMMISSION INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FORMATION

Objectifs

Elaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques d'insertion par l'activité économique et la formation

Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales

Co-Présidence

Jean-Paul CARCELES et Rachid OUARTI

Chargé de mission référent

Steven MARCHAND

Périodicité

Environ 4 fois par an

Public

Administrateurs, Référents IAE départementaux, Adhérents

Thématique abordées : Offre de parcours IAE et besoins des publics, stratégie régionale IAE IDF et animation au niveau territorial, Modèles économiques des SIAE, développement économique, partenariats avec les employeurs et accès à l'emploi, Formation des publics en insertion

COMMISSION HÉBERGEMENT | URGENCE | LOGEMENT

Objectifs

Élaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques de l'hébergement et du logement

Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales

Présidence

Martine THÉAUDIÈRE et Patrick ROUYER

Chargée de mission référente

Violaine PINEL

Périodicité

Environ 4 fois par an

Public

Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents

Thématiques abordées :

Accueil inconditionnel et droit à l'hébergement, Logement d'abord, dispositif d'accueil des personnes migrantes, tarification CHRS, période hivernale

GRUPE DE TRAVAIL MIGRANTS

Objectifs

Élaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques relatives aux personnes migrantes

Lieu d'information et d'échanges: Remontées des territoires et information régionales

Présidence

Emmanuel BRASSEUR

Chargée de mission référente

Clotilde HOPPE

Périodicité

Environ 4 fois par an

Public

Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents

Thématiques abordées

Evolutions nationales et franciliennes des dispositifs de premier accueil des personnes relevant de l'asile, évolutions nationales et franciliennes des dispositifs d'hébergement des personnes relevant de l'asile, intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale, « Charte fluidité » et mise en place des équipes mobiles, opération de mise à l'abri des personnes depuis les campements

GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ

Objectifs

Élaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques de la santé

Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et information régionales

Présidence

Sophie LASCOMBE

Chargée de mission référente

Clotilde HOPPE

Périodicité

Environ 4 fois par an

Public

Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents, Partenaires (centres de santé, APHP, Samusocial de Paris)

Thématiques abordées

Vieillesse et précarité, Addictions et précarité, Suivi des projets territoriaux de santé mentale, Accès aux droits en santé

Durant l'année 2018, la commission santé de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a poursuivi les travaux initiés durant l'année précédente, en particulier autour de la thématique « **vieillesse et précarité** ». Suite à la journée régionale de décembre 2017 ayant réuni plus de 150 personnes (professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, personnes accompagnées, chercheurs, élus locaux et représentants des services de l'Etat) sur cette thématique, la commission santé a élaboré et adopté en 2018 un plan d'action « **vieillesse et précarité** » contenant plusieurs propositions s'inscrivant dans le cadre du PRAPS 2018-2022. Ces propositions ont été présentée à l'Agence Régionale de Santé.

Parmi les axes de travail de ce plan d'action la commission santé de la Fédération IdF a acté la création d'un **module de formation et de création d'outils à destination des acteurs**

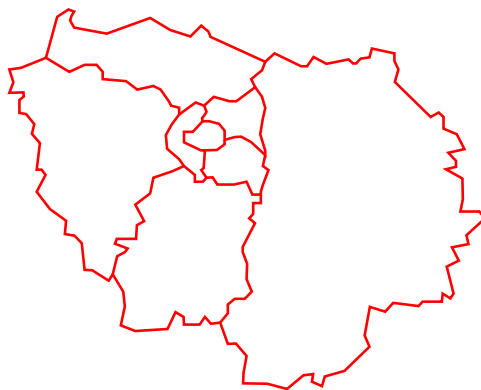
du secteur de la lutte contre les exclusions pour améliorer l'accompagnement des personnes précaires en situation de perte d'autonomie.

La Fédération IdF a obtenu en 2018 le soutien de la Fondation Sanofi Espoir pour mettre en place ce projet dès l'année 2019.

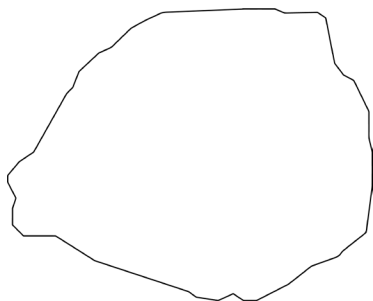
Ensuite, la commission santé a initié en 2018 des travaux autour de la question de l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité présentant des problématiques addictives, aux côtés de la Fédération Addiction. Un groupe de travail ad hoc issu de la commission santé et incluant des membres de la Fédération Addiction a été constitué en vue de construire les actions qui se dérouleront en 2019 sur ce sujet.

Enfin, la commission santé de la Fédération IdF s'est élargie en 2018 afin d'accueillir en son sein des professionnelles paramédicales.

● LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ●



Délégation départementale de Paris



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

François MORILLON

Aurore

06 47 83 68 32

f.morillon@aurore.asso.fr

RÉFÉRENT POUR L'IAE

Cédric HERVE

Travail et Partage / Cité de refuge

06 17 20 32 68

cedric.herve@travail-partage.org

RÉFÉRENTE POUR LE LOGEMENT

Annie DEROBERT MAZURE

ESPEREM

01 44 93 81 71

annie.derobert-mazure@esperem.org

RÉFÉRENTES DALO

Stéphanie DONATI

ACSC

Stephanie.DONATI@acsc.asso.fr

Blandine ETIENNE

Esperem

blandine.etienne@esperem.org

Gladys LHEUREUX

Emmaüs Solidarité

glheureux@emmaus.asso.fr

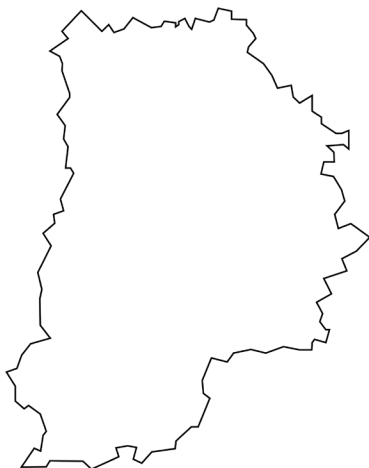
Isabelle HOFFMANN

Fondation Armée du Salut

ihoffmann@armedusalut.fr

71 associations et 177 établissements
intervenant dans différents domaines

Délégation départementale de Seine-et-Marne



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

HÉBERGEMENT - URGENCE - LOGEMENT

Eric PATERNI

Directeur

Via Habitat

01 72 17 21 10

e-paterni@viahabitat.org

10 associations et 21 établissements
intervenant dans différents domaines

RÉFÉRENT POUR L'IAE

Véronique LE PLEUX

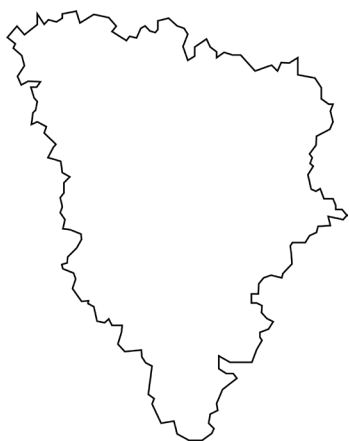
Directrice

AIPI

01 64 06 16 88

veronique.le-pleux@aipi-77.fr

Délégation départementale des Yvelines



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Jean-Paul CARCELES

Président

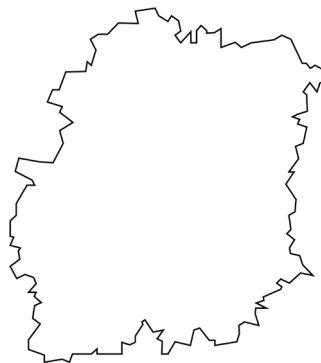
La Mandragore

01 39 19 80 03

carceles-jpc@orange.fr

6 associations et 29 établissements
intervenant dans différents domaines

Délégation départementale de l'Essonne



RÉFÉRENT POUR L'IAE

Joseph INGARIOLA

Directeur

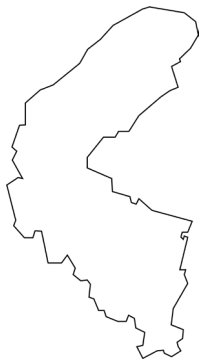
Les Potagers du Marcoussis

01 64 49 52 80

j.ingariola@pdm91.fr

8 associations et 32 établissements
intervenant dans différents domaines

Délégation départementale des Hauts-de-Seine



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Loïc COURTEILLE
Directeur
La Canopée
01 47 88 84 65
direction@la-canopee.org

RÉFÉRENT IAE

Yann FRADIN
Directeur
ESPACES
01 55 64 13 40
yann.fradin@association-espaces.org

RÉFÉRENTES DALO

Emmanuelle HUTHWOHL et Mathilde SACHET
Fondation Armée du Salut – CHRS
L'Amirale Gogibus
EHUTHWOHL@armedusalut.fr /
msachet@armedusalut.fr

Isabelle CLANET
Association Saint-Raphaël
i.clanet@association-saint-raphael.
com

Anne-Catherine BEINSTEINER
CHRS Auxilia
adjdirection.chrs-auxilia@orange.fr

Virginie MIECRET
La Canopée
cds.perspective@la-canopee.org

16 associations et 43 établissements
intervenant dans différents domaines

**Délégation départementale
de la Seine-Saint-Denis**



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

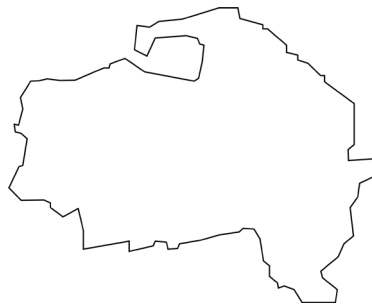
Jean-Jacques MERLIN
Interlogement 93
jean-jacques.merlin@
interlogement93.net

RÉFÉRENT POUR L'IAE

Lamri GUENOUCHE
**AUORE Jardin biologique du
Pont blanc**
01 43 85 69 66
l.guenouche@auore.asso.fr

25 associations et **59** établissements
intervenant dans différents domaines

**Délégation départementale
du Val-de-Marne**



RÉFÉRENT POUR L'IAE

Edwin FEUTEUN
Approche
01 48 83 13 67
edwin@association-approche.com.fr

7 associations et **25** établissements
intervenant dans différents domaines

Délégation départementale du Val-d'Oise



RÉFÉRENT POUR L'IAE

Rachid OUARTI

ACR

72, rue Désiré Clément
78700 Conflans-Sainte-Honorine
01 39 72 97 52

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Gilles WALQUENART

Aurore

01 30 25 89 87

g.walquenart@aurore.asso.fr

8 associations et **24** établissements
intervenant dans différents domaines

Glossaire

A

AAH	Allocation aux A dultes H andicapés
ACD	Accords C ollectifs D épartementaux
ACI	Atelier et C hantier d' I nsertion
AFPA	Association pour la F ormation P rofessionnelle des A dultes
AGEFIPH	Association de G estion du F onds pour l' I nsertion professionnelle des P ersonnes H andicapées
AFFIL	Association F rancilienne pour F avoriser l' I nsertion par le L ogement
AHI	Accueil H ébergement I nsertion
AI	Association I ntermédiaire
ALF	Allocation de L ogement à Caractère F amilial
ALUR	Accès au L ogement et U rbanisme R énové
AMAP	Association pour le M aintien d'une A griculture P aysanne
AMIF	Association des M aires d' I lle-de- F rance
AORIF	Association des O rganismes HLM de la R égion I lle-de- F rance
ARENE	Agence R égionale de l' E nvironnement et des N ouvelles E nergies
ARS	Agence R égionale de S anté
ARSIE	Aide R égionale aux S tructures d' I nsertion par l' E conomie
ASE	Aide S ociale à l' E nfance
ASG	Accompagnement S ocial G lobal
ASLL	Accompagnement S ocial L ié au L ogement
ASS	Allocation S pécifique de S olidarité
AVA	Adaptation à la V ie A ctive
AVISE	Agence de V alorisation des I nitiatives S ocio- E conomiques

B

BOP	Budget O opérationnel de P rogramme
------------	---

C

CADA	Centre d' A ccueil pour Demandeur d' A sile
CASVP	Centre d' A ction S ociale de la V ille de Paris
CCAS	Centre C ommunal d' A ction S ociale
CCRPA	Conseil C onsultatif R égional des P ersonnes A ccueillies
CDD	Contrat à D urée D éterminée
CDI	Contrat à D urée I ndéterminée
CDIAE	Comité D épartemental de l' I nsertion par l' A ctivité E conomique
CDVA	Conseil de D éveloppement V ie A ssociative
CESER	Conseil E conomique et S ocial de la R égion I lle-de- F rance
CHRS	Centre d' H ébergement et de R éinsertion S ociale
CHU	Centre d' H ébergement d' U rgence
CHUM	Centres d' H ébergement d' U rgence pour M igrant
CIAS	Centre I ntercommunal d' A ction S ociale
CIL	Comité I nterprofessionnel du L ogement
CJDES	Centre des J eunes D irigeants et acteurs de l' E conomie S ociale
CNIAE	Conseil N ational de l' I nsertion par l' A ctivité E conomique
CNLRQ	Comité N ational de L iaison des R égies de Q artier

COORACE _____ Fédération des **C**omités et **O**rganismes d'**A**ides aux **C**hômeurs par l'**E**mploi
COROA-IAE _____ **C**omité **R**égional d'**O**rientation et d'**A**nimation de l'**IAE**
CPH _____ **C**entre **P**rovisoire d'**H**ébergement
CRHH _____ **C**omité **R**égional de l'**H**abitat et de l'**H**ébergement
CRIF _____ **C**onseil **R**égional d'**I**le-de-**F**rance
CRSA _____ **C**onférence **R**égionale de la **S**anté et de l'**A**utonomie

D

DAHO _____ **D**roit **A** l'**H**ébergement **O**pposable
DALO _____ **D**roit **Au** **L**ogement **O**pposable
DASES _____ **D**irection de l'**A**ction **S**ociale de l'**E**nfance et de la **S**anté
DGCS _____ **D**irection **G**énérale de la **C**ohésion **S**ociale
DIHAL _____ **D**irection **I**nterministérielle de l'**H**ébergement et de l'**A**ccès au **L**ogement
DIRECCTE _____ **D**irection **R**égionale de l'**E**ntreprise, de la **C**oncurrence, de la **C**onsumation, du **T**ravail et de l'**E**mploi
DLA _____ **D**ispositif **L**ocal d'**A**ccompagnement
DNO _____ **D**irective **N**ationale d'**O**rientation
DRIHL _____ **D**irection **R**égionale et **I**nterdépartementale de l'**H**ébergement et du **L**ogement
DRJSCS _____ **D**irection **R**égionale de la **J**eunesse, des **S**ports et de la **C**ohésion **S**ociale

E

EDI _____ **E**space **D**ynamique **I**nsertion
EI _____ **E**ntreprise d'**I**nsertion
ENC _____ **E**tude **N**ationale des **C**oûts
EPCI _____ **E**tablishement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunal
ESI _____ **E**space **S**olidarité **I**nsertion
ESS _____ **E**conomie **S**ociale **S**olidaire
ETAIE _____ **E**ncadrant **T**echnique des **A**ctivités d'**I**nsertion par l'**E**conomique
ETP _____ **E**quivalent **T**emps **P**lein
ETTI _____ **E**ntreprise de **T**ravail **T**emporaire d'**I**nsertion

F

FAPIL _____ **F**édération des **A**ssociations pour la **P**romotion et l'**I**nsertion par le **L**ogement
FEI _____ **F**édération des **E**ntreprises d'**I**nsertion
FJT _____ **F**oyer de **J**eunes **T**ravailleurs
FLE _____ **F**rançais **L**angues **E**trangères
FNAVDL _____ **F**onds **N**ational d'**A**ccompagnement **V**ers et **D**ans le **L**ogement
FRDVA _____ **F**onds **R**égional de **D**éveloppement à la **V**ie **A**ssociative
FSL _____ **F**onds de **S**olidarité du **L**ogement
FSE _____ **F**onds **S**ocial **E**uropéen

G

GAN _____ **G**roupe d'**A**ppui **N**ational
GHAM _____ **G**roupes **H**omogènes d'**A**ctivités et de **M**issions
GIP _____ **G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic
GRAFIE _____ **G**roupement des **A**cteurs **F**ranciliens de l'**I**nsertion par l'**E**conomique

H

- HAS _____ Haute Autorité de Santé
- HLM _____ Habitat à Loyer Modéré
- HUDA _____ Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

I

- IAE _____ Insertion par l'Activité Economique
- IAEF _____ Insertion par l'Activité Economique et la Formation
- IGAS _____ Inspection Générale des Affaires Sociales
- IGF _____ Inspection Générale des Finances

M

- MNCP _____ Mouvement National des Chômeurs et Précaires
- MSA _____ Mutualité Sociale Agricole

N

- NUR _____ Numéro Unique Régional

O

- OFPRUH _____ Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées
- OPAC _____ Office Public d'Aménagement et de Construction
- OPCA _____ Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- OPHLM _____ Office Public des Habitations à Loyer Modéré
- OPCO _____ Opérateurs de Compétences

P

- PDAHLPD _____ Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées
- PDI _____ Plan Départemental d'Insertion
- PDAHI _____ Programme Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion
- PLIE _____ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PLU _____ Plan Local d'Urbanisme
- PRAPS _____ Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins

R

- RESE _____ Réseau Economique Sociale et Environnement
- RNP _____ Référentiel National des Prestations
- ROB _____ Rapport d'OrientatIon Budgétaire
- RQTH _____ Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- RSA _____ Revenu de Solidarité Active

S

- SAVS _____ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SIAE _____ Structure d'Insertion par l'Activité Economique
- SIAO _____ Services Intégrés de l'Accueil et de l'OrientatIon
- SMIC _____ Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SPER ———— **S**ervice **P**ublic de l'**E**mloi **R**égional
SPIP ———— **S**ervice **P**énitentiaire d'**I**nsertion et de **P**robation

U

UNCASS ———— **U**nion **N**ationale des **C**entres **C**ommunaux d'**A**ction **S**ociale
URIOPSS ———— **U**nion **R**égionale **I**nterfédérale des **O**euvres et **O**rganismes **P**rivés **P**artitaires et **S**ociaux d'Ile-de-France
USH ———— **U**nion **S**ociale pour l'**H**abitat

V

VAE ———— **V**alidation des **A**cquis de l'**E**xpérience

Z

ZUS ———— **Z**one **U**rbaine **S**ensible



Venez nous rejoindre sur notre site !

>> www.federationsolidarite.org/ile-de-france <<

Fédération des acteurs de la solidarité
ÎLE DE FRANCE

INTRANET DEVENIR ADHÉRENT ESPACE ADHÉRENT

NOUS CONNAÎTRE ACTIONS FORMATION VIE ASSOCIATIVE SITE NATIONAL

Présentation de l'association régionale Ile-de-France

La Fédération Ile-de-France et ses adhérents :

- ont pour objet commun d'agir pour tous les publics en difficulté :
 - de réfléchir sur l'évolution des moyens de l'insertion, de favoriser l'expression, la promotion et l'autonomie des personnes accueillies,
 - et de faciliter l'accès à la santé, de la culture, de la citoyenneté.
- mènent des actions dans les domaines de :
 - l'hébergement, l'urgence et du logement des publics précarisés,
 - l'insertion par l'activité économique et la formation des publics en insertion,
 - l'animation fédérale pour faciliter la concertation et la mutualisation entre les adhérents.
 - Composante d'un réseau national d'Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale - structuré en 13 régions, appuyées sur des délégations départementales.

Plus d'information...

Coordonnées

Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

82, avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris

☎ 01 43 15 80 10
☎ fax 01 43 15 80 19
✉ contact@federationsolidarite-idf.org

AGENDA

Tous les événements

Derniers articles

Mobilisez-vous !! Appel à candidatures - Assemblée générale 14 juin 2019

Recensement des accueils de jour en Ile-de-France - Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées

Conseiller.ère en insertion socio-professionnelle - Mie de Pain

Conseiller.ère en insertion socio-professionnelle - Mie de Pain

Offres d'emplois - Ares

Conseiller.ère en économie sociale et familiale - Saint Raphaël

Offres d'emplois - Amicale du Nid 93

ABONNEZ-VOUS À LA

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France est soutenue par ...

- Le Fonds Social Européen
- La Préfecture de la Région Ile-de-France
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France
- La Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
- Le Département de Paris
- La Ville de Paris
- La Fondation Abbé Pierre
- L'Agence Nationale des Chèques Vacances
- La Fondation Sanofi Espoir
- SNCF





Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

**Fédération des Acteurs de
la Solidarité Ile-de-France**

82 avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS

Tel : 01 43 15 80 10
Fax : 01 43 15 80 19

www.federationsolidarite.org/ile-de-france